

ACADEMIE AIX - MARSEILLE

Guide de la Balance

Vérifier, contrôler et analyser une balance

RCBC

2014

Avertissement aux lecteurs

Ce guide de la balance intègre les changements introduits le 1^{er} janvier 2013 par l'[Instruction codificatrice M9.6](#) relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), [Instruction n° 2012-208 du 14 décembre 2012 et annexes](#) publiée au Bulletin officiel spécial n°1 du 15 janvier 2013 [NOR : MENF1242833J](#).

Saisi par courrier de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) daté du 26 décembre 2012, le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) a, le 5 juillet 2013, rendu son avis sur l'instruction codificatrice M9-6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement.

L'instruction codificatrice fait, suite à cet avis du 5 juillet 2013, l'objet de modifications qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Dans un cadre architectural modifié, nouvelle articulation en 4 tomes au lieu de trois, l'instruction intègre un certain nombre d'amendements de forme ainsi que plusieurs avis du CNoCP, avis non pris en compte lors de la rédaction initiale ou publiés depuis la date d'achèvement des travaux de l'instruction codificatrice M9-6.

Les principaux amendements portent, notamment, sur les actifs (comptabilisation des immobilisations par composants, transferts d'actifs et biens mis à disposition), les passifs (notion de provisions), le traitement des subventions reçues (suppression des comptes de charges à payer et produits à recevoir sur ressources affectées), l'obligation de la méthode de l'extourne pour traiter les charges à payer, les produits à recevoir (dès que l'application informatique le permettra) et la présentation des états financiers.

[Le guide de la balance RCBC 2014 intègre donc toutes ces modifications.](#)

Simple instrument de travail permettant de vérifier, contrôler et analyser une balance, ce guide RCBC de la balance n'est en aucun cas opposable en l'état.

- ➔ L'[Instruction n° 2012-208 du 14 décembre 2012 et annexes](#) portant sur le cadre budgétaire et comptable des EPLE a été publiée au Bulletin officiel spécial n°1 du 15 janvier 2013 ([NOR : MENF1242833J](#)).

La balance, instrument d'informations, instrument de contrôle et instrument de gestion, est un document de synthèse qui regroupe périodiquement la situation de chacun des comptes du bilan et de gestion et qui permet de retracer la situation financière et comptable de l'établissement à un moment donné :

- **à chaque fin de mois**, après avoir arrêté les écritures : cette balance mensuelle est obligatoire. Elle sera transmise au Chef d'Etablissement qui y apposera sa signature attestant ainsi la régularité de la balance.
- **au 31 décembre**, la balance définitive constituera le cadre 1 du compte financier.
- **à une remise de service**, la balance des comptes du grand-livre établie le jour de la mutation.

En remettant un exemplaire de la balance des comptes du grand livre, l'agent comptable rend compte à l'ordonnateur de la situation financière et comptable de l'établissement.

La balance est en effet un document qui indique à un moment donné les bilans d'entrée, les débits et les crédits comptabilisés au titre de l'exercice et les soldes débiteurs et créditeurs de tous les comptes de l'établissement. Pour être cette image fidèle, toutes les écritures comptables doivent avoir été passées. La balance peut se présenter soit sous forme simple soit sous forme détaillée. La balance de fin d'année permet d'établir le compte de résultat et le bilan. Elle regroupe l'ensemble des comptes et sous comptes utilisés, au niveau le plus fin de la nomenclature.

Dans le cadre de sa mission de conseil auprès de l'ordonnateur, l'agent comptable développe et explique le solde des comptes. Par ailleurs, il doit référer à toutes les demandes de renseignements comptables que l'ordonnateur pourrait formuler.

La balance reprend l'ensemble des comptes utilisés prévus par le plan comptable		
Comptes de bilan	Classe 1	Comptes de capitaux
	Classe 2	Comptes d'immobilisations
	Classe 3	Comptes de stocks et d'en cours
	Classe 4	Comptes de tiers
	Classe 5	Comptes financiers
Comptes de gestion	Classe 6	Comptes de charges par nature
	Classe 7	Comptes de produits par nature
Comptabilités annexes	Classe 8	Comptes spéciaux
	Classe 9	Comptes analytiques d'exploitation

Vérification, contrôle et analyse de la balance

Les contrôles à effectuer avec le compte financier de l'exercice précédent

Fiche 1 : [La vérification des bilans d'entrée](#)

Fiche 2 : [La vérification de l'affectation du résultat de N-1](#)

Les contrôles réguliers

Fiche 3 : [La vérification du sens des soldes](#)

Fiche 4 : [La justification des comptes présentant des soldes](#)

La vérification des comptes de trésorerie et de liaison

Fiche 5 : [La vérification du compte Trésor public](#)

Fiche 6 : [La vérification de la caisse](#)

Fiche 7 : [La vérification des valeurs à l'encaissement](#)

Fiche 8 : [La vérification des effets impayés](#)

Fiche 9 : [La vérification des valeurs mobilières de placement](#)

Fiche 10 : [La vérification des régies](#)

Fiche 11 : [La vérification des virements internes de fonds](#)

Fiche 12 : [La vérification de la concordance avec les budgets annexes](#)

Le rapprochement de la balance avec d'autres documents

Fiche 13 : [Le rapprochement balance – documents de la comptabilité générale](#)

Fiche 14 : [Le rapprochement balance – documents de la comptabilité de l'ordonnateur](#)

La vérification des subventions reçues ou affectées

Fiche 15 : [La vérification des subventions reçues et la comptabilité de l'ordonnateur](#)

Fiche 16 : [La vérification des subventions reçues – Les avances sur subventions \(ressources affectées jusqu'au 31 décembre 2013\)](#)

La vérification de la régularité des liaisons entre les différentes classes

Fiche 17 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 1](#)

Fiche 18 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 2](#)

Fiche 19 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 3](#)

Fiche 20 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 4](#)

Fiche 21 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 5](#)

Fiche 22 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 6](#)

Fiche 23 : [La vérification de la régularité des liaisons de la classe 7](#)

La vérification de la régularité des autres comptes

Fiche 24 : [La vérification des comptes extra budgétaires](#)

Le rapprochement de la balance avec les comptabilités auxiliaires

Fiche 25 : [La vérification de la comptabilité patrimoniale](#)

Fiche 26 : [La vérification des valeurs inactives](#)

La vérification des indicateurs financiers (fin d'exercice)

Fiche 27 : [La détermination du résultat de l'exercice](#)

Fiche 28 : [La détermination de la capacité d'autofinancement](#)

Fiche 29 : [La détermination du fonds de roulement](#)

Fiche 30 : [La vérification de la variation du fonds de roulement](#)

Fiche 31 : [Le besoin en fonds de roulement](#)

Fiche 32 : [La variation du besoin en fonds de roulement](#)

Fiche 33 : [La trésorerie](#)

Fiche 34 : [Les autres indicateurs financiers du COFI](#)

Annexe

Fiche 35 : [Le sens des soldes de la nomenclature comptable](#)

Fiche 36 : [La justification des comptes](#)

Références

[Les carnets « Repères cadre budgétaire et comptable » des EPLE](#)

Les contrôles à effectuer avec le compte financier de l'exercice précédent

Fiche 1

La vérification des bilans d'entrée

Objet

Parmi les contrôles à effectuer avec le compte financier de l'exercice précédent, il convient de **vérifier les bilans d'entrée** : les bilans d'entrée doivent être égaux aux bilans de sortie de l'exercice précédent : respect du principe de l'intangibilité des bilans d'entrée.

Même autorisées par des modifications de nomenclature, les discordances de balance d'entrée devront obligatoirement être justifiées par des **états de reprise de solde**.

La reprise des bilans d'entrée fera, à terme, l'objet d'une reprise automatique dans le « logiciel GFC » comptabilité.

Nota bene : Pour 2013 et 2014, il convient de joindre l'état de reprise de soldes du site de la DAF afin d'établir la concordance entre les bilans de sorties N-1 et les bilans d'entrée N.

Contrôle

- Valeurs générales

	Bilans de sortie (N-1)	Bilans d'entrée (N)
Classe 1		
Classe 2		
Classe 3		
Classe 4		
Classe 5		
Total		

- Valeurs inactives

	Bilans de sortie (N-1)	Bilans d'entrée (N)
Comptes 86		

[Retour](#)

Fiche 2

La vérification de l'affectation du résultat de N-1

Objet

Il s'agit de vérifier l'affectation du résultat de N-1 : respect de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Le montant du résultat à affecter est égal au montant du résultat affecté ainsi qu'au total des affectations.

Contrôle

		Solde débiteur	Solde créditeur
Compte 120	Compte 10681		
	Compte 10684		
	Compte 10687		
	Compte 110		
Total			

		Solde débiteur	Solde créditeur
Compte 129	Compte 10681		
	Compte 10684		
	Compte 10687		
	Compte 119		
Total			

[Retour](#)

Les contrôles réguliers

Fiche 3

La vérification du sens des soldes

Objet

Le sens des soldes doit être régulièrement vérifié : un sens anormal d'un solde est la traduction d'une écriture erronée ou d'une utilisation inappropriée d'un compte.

L'utilitaire « Vérification périodique » du logiciel « GFC comptabilité » permet de contrôler quotidiennement le sens des soldes.

Contrôle

➔ Se reporter à la [fiche 35](#) : Le sens des soldes de la nomenclature comptable



En réponse aux observations de la Cour des comptes dans son [rapport public annuel 2008](#), le ministère de l'éducation nationale a notamment pris l'engagement de revoir les contrôles bloquants de l'application GFC-COFI afin de ne plus laisser perdurer des soldes anormaux dans les balances des EPLE. Ces contrôles qui ne donnaient jusqu'alors lieu qu'à un avertissement à l'occasion des contrôles périodiques ou de la préparation du compte financier, empêcheront désormais l'édition de ce dernier. Ils sont bloquants. [Lettre aux recteurs DAFA3/08-104 du 18 novembre 2008](#)

➔ ***GFC devient un outil d'aide au contrôle interne comptable et financier via les vérifications périodiques et aussi un outil de sécurisation du compte financier.***

[Retour](#)

Fiche 4

La justification des comptes des soldes

Objet

Les comptes présentant un solde doivent être régulièrement justifiés.

Ils doivent être justifiés dans GFC comptabilité « rubrique Autres Documents » : états de développement de soldes.

Contrôle

- **Justification des comptes présentant des soldes :**
 - **Comptes de trésorerie** (classe 5) : L'état développement et d'accord du solde du compte Trésor sera transmis au teneur du compte pour approbation de la concordance avec leur donnée ; il sera visé par le Trésor public.
 - **Comptes de dépôts et cautionnement,**
 - **Comptes de tiers** (classe 4) : les soldes doivent être justifiés nominativement et chaque ligne doit renseigner l'année d'origine de l'opération. Ils seront développés année par année par nature de subvention, contrat par contrat pour les contrats aidés, voyage par voyage pour ces derniers. **Les mentions « divers créanciers » ou « divers débiteurs » sont à proscrire.**

Les états de développement de soldes doivent permettre de justifier le solde au 31 décembre ; ils doivent aussi apporter des précisions sur le recouvrement des créances (4111) ou le non-paiement de dettes (4011 – 408). Les poursuites diligentées doivent être précisées.

Outils

- ➔ Se reporter à la [fiche 36](#) : La justification des soldes

[Retour](#)

La vérification des comptes de trésorerie et de liaison

Fiche 5

La vérification des comptes Trésor public

Depuis le 31 août 2007, les fonds de l'établissement sont déposés chez un comptable du Trésor ([article 421-75](#) du code de l'éducation).

Objet

Les comptes Trésor suivants doivent être vérifiés et justifiés.

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	5151	Relevé trésor public	
Solde débiteur	5112	Total des bordereaux de chèques bancaires à l'encaissement	
Solde créditeur	5159	Total des virements et chèques trésor public à payer	

Contrôle

Compte	Libellé
5112	Bordereau des chèques bancaires remis à l'encaissement non crédités sur le compte DFT
5151	Nouveau solde du dernier avis d'opération du trésor Principal
5159	Bordereau des règlements émis en cours de traitement

[Retour](#)

Fiche 6

La vérification de la caisse

Rappel : Chaque établissement dispose d'un compte 531 – caisse. Cependant la caisse est unique pour l'agence comptable.

Objet

Le compte 531 Caisse doit être vérifié et justifié par le procès-verbal de caisse.

Contrôle

Etablissements	Solde	Compte	Intitulé	Montant
Agence comptable	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 1	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 2	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 3	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 4	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 5	Solde débiteur	531	Caisse	
Etab rattaché 6	Solde débiteur	531	Caisse	
	Total			
	Registre de caisse			

➔ Sur GFC, le développement de la caisse n'est accessible que sur l'établissement support de l'agence comptable. Il consolide l'ensemble des comptes 531 regroupés au sein de la caisse unique. Les valeurs inactives sont distinctes d'un établissement à l'autre et ne sont donc pas consolidées.

Le procès-verbal de caisse de GFC

Le PV de caisse édité via le menu « Autres documents » de l'établissement agence comptable est consolidé mais mentionne au regard de chaque établissement le montant de la caisse.

En passation de services : le PV de caisse est accessible :

- Sous forme consolidée lorsqu'il s'agit de la passation du service comptable dans son ensemble
- Par établissement lorsque la passation correspond à l'éclatement de l'agence comptable



*Il faut faire attention à ne pas avoir au coffre un **montant d'encaisse** trop important (ne pas sous estimer le risque de vol). Une fiche de procédure de contrôle interne comptable et financier doit le déterminer. Le comptable est en effet responsable personnellement de la garde et de la bonne conservation des deniers des établissements.*

[Retour](#)

Fiche 7**La vérification des valeurs à l'encaissement****Objet**

Les valeurs suivantes à l'encaissement doivent, si elles sont utilisées, être vérifiées et justifiées.

Contrôle

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	5113	Chèques vacances à l'encaissement	
Solde débiteur	5114	Tickets restaurant à l'encaissement	
Solde débiteur	5115	Cartes bancaires à l'encaissement	
Solde débiteur	5116	Prélèvements automatiques à l'encaissement	
Solde débiteur	5118	Autres valeurs à l'encaissement	

Justificatifs

Compte	Libellé
5113	Bordereau des chèques vacances remis à l'encaissement non crédités sur le compte DFT
5114	Bordereau des tickets restaurant remis à l'encaissement non crédités sur le compte DFT
5115	Cartes bancaires comptabilisés par le GIE carte bancaire et non crédités sur le compte DFT
5116	Prélèvements effectués non crédités sur le compte DFT
5118	Bordereau des autres valeurs à l'encaissement non crédités sur le compte DFT

[Retour](#)

Fiche 8

La vérification des effets impayés

Objet

Le compte 5117 effets impayés est destiné à suivre la régularisation des chèques impayés et des prélèvements refusés qui doit intervenir dans le meilleur délai.

Contrôle

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	5117	Effets impayés	

Justificatifs

Compte	Libellé
5117	Total des chèques ou des prélèvements rejetés



Le non-paiement d'un chèque pour absence de provision laisse subsister la créance originaire avec toutes ses garanties (sauf si le chèque a été présenté en dehors des délais légaux et que, de ce fait, la provision a disparu du fait du tiré).

[Retour](#)

Fiche 9***La vérification des valeurs mobilières de placement*****Objet**

Les placements comptabilisés au compte 500 sont destinés à recevoir des disponibilités momentanément inemployées et doivent satisfaire au critère de liquidité tel qu'il peut être établi par une étude des besoins de trésorerie.

Le placement à court terme sera enregistré au compte 500 par un ordre de paiement de l'ordonnateur.

Contrôle

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	500	Valeurs mobilières de placement	

Justificatifs

Compte	Libellé
500	Justificatif des placements fournis par le gestionnaire de fonds

[Retour](#)

Fiche 10

La vérification des régies

Objet

Les comptes 54 décrivent la situation des régisseurs d'avances, des régisseurs de recettes et des services ou agents responsables d'avances, vis-à-vis de l'établissement.

- Le **compte 543** enregistre les opérations effectuées dans le cadre des régies d'avances.
- Le **compte 545** - Régies de recettes est destiné à constater le montant de l'encaisse qu'il est jugé nécessaire de laisser entre les mains des régisseurs de recettes.
- Fonctionnant comme le compte 543, le **compte 548** enregistre les avances confiées à titre permanent ou occasionnel à certains agents pour le règlement au comptant des menues dépenses et dont le faible montant ne justifie pas l'institution d'une régie. Le montant de ces avances, qui ne peut excéder 300 euros, est fixé par décision de l'ordonnateur, sur avis favorable de l'agent comptable. Les avances pour menues dépenses constituent un mode de règlement des dépenses, confiées à un tiers sous la responsabilité de l'agent comptable.

Contrôle

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	543	Régies d'avances	
Solde débiteur	545	Régies de recettes	
Solde débiteur	548	Avances pour menues dépenses	

Justificatifs

Compte	Libellé
54	Justificatif des avances

Toutes les régies ou avances pour menues dépenses doivent être rendues ; les soldes de ces comptes doivent être nuls au 31 décembre.

[Retour](#)

Fiche 11

La vérification du compte de virements internes de fonds

Objet

Le compte de virements internes est un compte de passage utilisé pour la comptabilisation pratique d'opérations au terme desquelles il doit se trouver soldé.

Ce compte est notamment destiné à permettre la centralisation, sans risque de double emploi, des virements de fonds d'un compte de trésorerie (caisse ou banque) à un autre compte de trésorerie (banque ou caisse).

- Le **compte 585** est utilisé pour les mouvements internes de fonds. **Son solde est soit débiteur, soit nul.**

Contrôle

Solde	Compte	Intitulé	Montant
Solde débiteur	585	Virements internes de fonds	

Justificatifs

Compte	Libellé
585	Justificatif des virements

[Retour](#)

Fiche 12

La vérification de la concordance avec les budgets annexes

Objet

Chaque établissement dispose d'un cadre comptable complet y compris le compte de caisse. Il peut également gérer des budgets annexes. Le budget annexe d'un établissement dispose d'un cadre comptable complet amputé des comptes de trésorerie.

- ➔ La liaison budget principal – budget annexe s'effectue au compte 185 lorsqu'elle correspond à des opérations de trésorerie et au compte 181 pour les échanges de biens et prestations entre le budget principal et le budget annexe. Les comptes 181 et 185 existent dans le budget principal et dans le budget annexe. **Dans le budget principal, ils sont subdivisés.**

Des contrôles et des états de concordance sont produits lorsqu'il existe un budget annexe. La vérification de la cohérence s'effectue entre la comptabilité des budgets annexes et la comptabilité du budget principal support de budget(s) annexe(s). Cette cohérence doit être réalisée pour tous les budgets annexes.

A noter

- ❖ Le compte 181 et le compte 185 sont créditeurs dans un budget et débiteurs dans l'autre.
- ❖ Le compte 185 est normalement débiteur dans la comptabilité du budget annexe et créditeur dans celle du budget principal. L'inverse est toutefois toléré.
- ❖ La vérification périodique relative à la concordance des comptes porte sur les opérations débitrices et créditrices de l'exercice.
- ❖ L'état de concordance délivré pour la passation de service et le compte financier porte sur le solde des comptes (débit d'un compte d'un budget égal crédit du même compte de l'autre budget).

Contrôle

Compte	Comptabilité établissement		Comptabilité budget annexe	
	Solde	Montant	Solde	Montant
181	Créditeur		Débiteur	
	Débiteur		Créditeur	
185	Créditeur		Débiteur	
	Débiteur		Créditeur	

Justificatifs

Etat de concordance	L'état de concordance vérifie que le solde débiteur (ou créditeur) des comptes 181 et 185 du budget annexe est égal au solde créditeur (ou débiteur) de la subdivision des 181 et 185 correspondant au budget annexe dans l'établissement budget principal support.
---------------------	---

[Retour](#)

Le rapprochement de la balance avec d'autres documents

Fiche 13

Le rapprochement de la balance avec d'autres documents de comptabilité générale

Objet

La balance doit être rapprochée d'autres documents comptables, notamment :

- du brouillard, si ce dernier est totalisé,
- du journal général.

Le total du journal général doit être égal en débit et en crédit.

Ces totaux doivent correspondre à ceux de la balance.

Contrôle

- Valeurs générales

Documents	Débit	Crédit
Brouillard (si totalisé)		
Total balance		
Total journal		

- Valeurs inactives

Documents	Débit	Crédit
Total du Brouillard (si totalisé)		
Total balance		
Total journal		

[Retour](#)

Fiche 14

Le rapprochement de la balance avec les documents de comptabilité de l'ordonnateur

Objet

La balance doit être rapprochée des documents de la comptabilité de l'ordonnateur, notamment :

- de la situation des dépenses, des bordereaux des mandats émis et des bordereaux des ordres de reversement,
- de la situation des recettes, des bordereaux des ordres de recettes émis et des bordereaux des ordres d'annulation de recettes.

Contrôle

- Dépenses

Situation des dépenses Engagées	Total du dernier bordereau des mandats émis	Balance détail colonne opérations de l'exercice	
Section fonctionnement			
Total colonne charges brutes		Total débit classe 6	- €
Section opérations en capital			
Total colonne charges brutes		Total débit comptes 20, 21, 26	- €
Total général			
- €	- €	Total identique	- €

Situation des dépenses engagées	Total du dernier Bordereau des ordres de reversement émis	Balance détail colonne opérations de l'exercice	
Section fonctionnement			
Total colonne reversement		Total crédit classe 6	- €
Section opérations en capital			
Total colonne reversement		*Si reversement Total crédit comptes 20, 21, 26	- €
Total général			
- €	- €	Total identique	- €

- **Recettes**

La balance sera également rapprochée de documents relevant de l'ordonnateur, notamment de la situation des recettes, des bordereaux des ordres de recettes émis et des bordereaux des ordres d'annulation de recettes.

Situation des recettes	Total du dernier Bordereau des ordres de recettes émis	Balance détail colonne opérations de l'exercice	
Section fonctionnement			
Total colonne recettes brutes		Total crédit classe 7	- €
Section opérations en capital			
Total colonne recettes brutes		Total crédit comptes 102, 103, 13X	- €
Total général			
- €	- €	Total identique	- €

Situation des recettes	Total du dernier bordereau des annulations de recettes	Balance détail colonne opérations de l'exercice	
Section fonctionnement			
Total colonne annulation recettes		Total débit classe 7	- €
Section opérations en capital			
Total colonne annulation recettes		*si AOR Total débit comptes 102, 103, 13X	- €
Total général			
- €	- €	Total identique	- €

[Retour](#)

La vérification des subventions reçues

Le traitement comptable des subventions reçues, quelque soit le financeur (État, collectivité territoriale de rattachement ou autres tiers), qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement, annuelles et pluriannuelles, est fortement modifié au 1^{er} janvier 2014. Les **comptes de charges à payer (CAP) et produits à recevoir (PAR) sur ressources affectées sont supprimés**.

Les nouvelles modalités de comptabilisation vont reposer sur les caractéristiques de l'acte attributif de subvention : existence ou non de condition. La distinction s'opère à ce niveau : avec ou sans condition.

- Lorsque la subvention est accordée sans condition, il n'existe aucune mention spécifique dans l'acte attributif, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire :
- à la date de notification, ou à défaut la date de réception par l'organisme public de l'acte attributif en cas de décision attributive ;
 - à la date de signature de l'acte attributif en cas de convention attributive (dernière signature).

↪ Les ordres de recettes sont comptabilisés aux subdivisions 4411 à 4418 pour le montant de la subvention lorsque celle-ci est attribuée sans condition d'emplois. (Solde débiteur ou nul)

- Lorsque l'octroi de la subvention est subordonné à la réalisation de conditions, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué **au moment de la réalisation des conditions**. La subvention est comptabilisée au débit du compte 441x « Subventions à recevoir » par le crédit du compte correspondant à la catégorie de subvention concernée selon les deux cas suivants :

1^{er} cas

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date. Dans ce cas, comme l'ensemble des conditions est satisfait au moment de l'acte attributif, le mode de comptabilisation est identique à celui retenu pour les subventions sans condition. Ainsi, à la date de l'acte attributif, l'organisme public comptabilise un produit ou un passif sur l'exercice pour le montant total de l'engagement de l'organisme financeur. En fin d'exercice, le solde du compte 441 doit présenter le montant des subventions accordées mais non encore encaissées.

↪ Les ordres de recettes sont comptabilisés comme pour le montant de la subvention lorsque celle-ci est attribuée sans condition d'emplois aux subdivisions 4411 à 4418 pour le montant des dépenses qu'elle finance. (Solde débiteur ou nul)

2ème cas

- **au moment de la réalisation des dépenses par l'organisme public bénéficiaire lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses.**

Dans ce cas, l'octroi du droit correspond à l'exécution des dépenses effectivement financées. Le montant du droit correspond à la part financée des dépenses éligibles constatées au cours de la période se rattachant à l'exercice clos.

La réalisation de ces dépenses est généralement attestée par la production périodique de justificatifs financiers (par exemple, factures) ou techniques (par exemple, rapport).

↳ **Si le droit n'est pas acquis à l'établissement, la subvention est encaissée au crédit d'une subdivision du compte d'avance 4419 - avances sur subventions. (Solde créditeur ou nul)**

Fiche 15

La vérification des subventions reçues et la comptabilité de l'ordonnateur

Objet

Qu'il s'agisse de subventions d'investissement ou de fonctionnement, annuelles ou pluriannuelles, **le critère de rattachement à l'exercice des subventions reçues doit respecter le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière certaine.**

L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

La balance doit être rapprochée les documents de la comptabilité de l'ordonnateur, notamment :

S'agissant des subventions reçues par l'établissement avec condition(s), l'emploi de ces ressources étant imposé par les financeurs, les opérations qui s'y rapportent doivent respecter les prescriptions des financeurs ; elles ne peuvent entraîner ni bénéfice ni perte pour l'établissement et se traduisent par une égalité :

« **Recettes = Dépenses constatées dans la limite de l'enveloppe attribuée** »

Les montants doivent être identiques ; toute différence sera donc à rechercher. Ces ressources peuvent être versées par l'Etat, la collectivité territoriales de rattachement ou par d'autres organismes.

Contrôle

- **Etat**

Programme 141

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service AP			Crédit 7411	Débit Compte 44113
Manuels scolaires	13MS xxxx			
Droits de reprographie	13REPxxxx			
TICE	13TICxxxx			
Matériel pour la rénovation de l'enseignement	13RENxxxx			
Carnets de correspondance	13CORxxxx			
Education artistique et	13EACxxxx			

culturelle				
Stages	13STAxxxx			
Actions internationales	13AI xxxx			
Besoins éducatifs particuliers SEGPA	13SEGxxxx			
Classes relais	13CR xxxx			
Aides à l'insertion professionnelle	13AIPxxxx			
Apprentissage	13AP xxxx			
Autres dépenses pédagogiques	13ADPxxxx			
Total				

Programme 230

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service VE ou ALO			Compte 7411	Débit Compte 44116
Assistants d'éducation (rémunération et charges)	16AS xxxx			
AVSCO (rémunération et charges)	16AVSxxxx			
AVSM (rémunération et charges)	16AVMxxxx			
Total				

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service VE			Compte 7411	Débit Compte 44116
Ecole ouverte (vacation et fonctionnement)	16EO xxxx			
Education à la santé et à la citoyenneté	16ESCxxxx			
Fonds de vie lycéenne	16FVLxxxx			
Fonds social lycéen	16FSLxxxx			
Fonds social des cantines	16FSCxxxx			

Autres dépenses éducatives	16ADExxxx			
Total				

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service Bourses			Compte 7411	Débit Compte 44112
Bourses				
Total				

➔ *La liste des codes activités est indiquée à titre indicatif ; cette liste est susceptible d'évoluer chaque année. Il convient de se reporter à la nouvelle nomenclature.*

- **Collectivités territoriales**

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service AP				Débit Compte 44128 subdivisé
Manuels scolaires	2MSCO xxxx			
Correlycee	2XXX			
Transports EPS	2TEPSXXX			
Autres dotations EPS	2UEPSXXX			
Equipement des lycées	2PREL			
Dotations TICE	2TICE			
Voyages/sorties scolaires	2VOY			
Total				

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service VE				Débit Compte 44125 subdivisé
Aide élèves	2xxxx			

Chèque restaurant				
Tarification sociale Boursier région	2TSBO			
Fonds social de restauration	2FSRR			
Total				

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service VE				<i>Débit Compte 44128 subdivisé</i>
1 ^{er} Equipement	2ELP			
CVLA	2CVLA			
Equipement de protection individuelle	2EPILXXX			
Total				

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service ALO				<i>Débit Compte 44128 subdivisé</i>
Dotation relative aux économies d'énergie	2P3Exxx			
Travaux	2Travxxx			
Maintenance	2MAINXXX			
Equipement de travail des ARL	2EPIAXX			
Equipement des lycées	2PREL			
Total				

➔ La liste ci-dessus des ressources n'est pas exhaustive.

Justificatifs

Crédits	Notification de la subvention – fiche de suivi de la subvention, des crédits
Solde	Etat des restes à recouvrer (comptes 4411 à 4418)

- **ASP**

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service ALO ou VE				Débit Compte 44141 subdivisé
Emploi avenir professeur	19EAPxxxx			
Contrat unique d'insertion	19CUIxxxx			
Total				

- **Autres subventions de la collectivité territoriale de rattachement**

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service				Débit Compte (subdivisé le cas échéant)
Subvention formation continue				44126
Subvention formation par l'apprentissage				44127
Total				

- **Autres subventions spécifiques d'établissements publics**

Actions identifiées - Libellé Activités	Codification de l'activité	Dépenses	Recettes	Balance détail Op. exercice
Service				Débit Compte (subdivisé le cas échéant)
Subvention formation continue				44146
Subvention formation par l'apprentissage				44147
Autres subventions d'établissements publics				44148
Total				

[Retour](#)

Fiche 16

La vérification des subventions reçues – Les avances sur subventions

Objet

Pour les subventions reçues par l'établissement sous condition(s), le contrôle portera sur l'utilisation de ces ressources (égalité recettes – dépenses) dans le respect des conditions fixées. Des rapprochements seront à opérer entre les comptes d'avances sur subventions et les comptes de subventions. Les soldes des comptes d'avances devront être justifiés au compte financier.

La subdivision du compte d'avance 4419 - avances sur subventions (solde créditeur ou nul) enregistre au crédit (encaissement) les subventions dont le droit est acquis sous condition d'emplois lorsque l'encaissement est antérieur à l'acquisition de ce droit.

Il est débité par le crédit de la subdivision intéressée du compte 4411, 4412, 4413, 4414, 4417, 4418 lorsque le droit est acquis et par le crédit du compte 4664 lorsque l'avance est remboursée au financeur.

Le solde des subdivisions de ce compte est créditeur ou nul.

NB : *Les comptes de charges à payer (CAP) et produits à recevoir (PAR) sur ressources affectées (supra) sont supprimés au 1^{er} janvier 2014. Le contrôle de la prise en charge des ressources affectées n'existent donc plus. Un état de reprise de soldes sera à joindre au compte financier.*

Contrôle des rapprochements débit 4419 – crédit 441

- État

Compte 4411

Les subventions globalisées de l'État sont encaissées au crédit des comptes 44113, 44114 et 44116 en fonction du programme auxquels elles se rapportent ou sur un compte spécifique lorsqu'elles financent des frais de personnels 44111, des bourses 4412, des investissements 44117 ou d'autres dépenses 44118.

Les subdivisions du compte 4411 sont débitées lorsque les droits sont acquis à l'établissement :

- *par le crédit du compte 7411 - Subventions d'exploitation - Etat, pour les dépenses de fonctionnement ;*
- *par le crédit du compte 1311 - Subventions d'investissement.*

Les subdivisions du compte du compte 4411 sont créditées :

- *par un compte de trésorerie lorsque le droit est acquis à l'établissement*
- *par la subdivision du compte 44191 correspondantes lorsque le versement de la subvention est antérieur à l'acquisition du droit.*

Le compte 4411 est débiteur ou nul.

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Etat	44191	4411	
Subvention pour frais de personnel	441911	44111	
Subvention pour bourses et primes	441912	44112	- €
Subventions programme 141, enseignement scolaire du second degré	441913	44113	- €
Subventions programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale	441914	44114	- €
Subventions programme 230, vie de l'élève	441916	44116	- €
Subventions d'investissement	441917	44117	- €
Autres subventions de l'Etat	441918	44118	- €

**Il est débité par le crédit de la subdivision intéressée du compte 4411, 4412, 4413, 4414, 4417, 4418 lorsque le droit est acquis et par le crédit du compte 4664 lorsque l'avance est remboursée au financeur.*

- Collectivité territoriale de rattachement

Compte 4412

Les comptes 44122, 44125, 44126, 44127 et 44128 sont débités par le crédit de la subdivision du compte 7442 (subvention de la région) et 7443 (subvention du département).

Le compte 44123 est débité par le crédit du compte 131 subdivisé (1312 subvention de la région 1313 subvention du département).

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Collectivité territoriale de rattachement	44192	4412	
Subvention	441923	44123	- €

investissement			
Subventions aides à caractère social au profit des élèves	441925	44125	- €
Subvention formation continue	441926	44126	- €
Subventions formation par l'apprentissage	441927	44127	- €
Autres subventions de la collectivité de rattachement	441928	44128	- €

- **Autres collectivité publiques**

Compte 4413

Le compte 4413 est débité du montant des dépenses spécifiques par le crédit de la subdivision du compte 7444 concernée (fonctionnement) ou du compte 1314 (investissement).

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Subventions spécifiques d'autres collectivités publiques	44193	4413	- €

- **Autres établissements publics**

Compte 4414

Le compte 44141 enregistre, au crédit, les subventions versées pour le financement des contrats aidés. Il est débité par le crédit du compte 7445 - ASP.

Les comptes 44146, 44147, 44148 enregistrent les subventions versées pour le financement de l'apprentissage, de la formation continue ou diverses autres subventions reçues des établissements publics. Ces comptes sont débités par le crédit du compte 7448 autres subventions

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Autres collectivités publiques	44194	4414	- €
Subvention contrats aidés ASP	441941	44141	- €

Subvention formation continue	441946	44146	- €
Subventions formation par l'apprentissage	441947	44147	- €
Autres subventions de la collectivité de rattachement	441948	44148	- €

- **Financements européens**

Compte 4417

Ce compte enregistre au crédit les subventions d'origines européennes. Il est débité par le compte 7446 - subventions de l'union européenne et 7447 - subventions des autres organismes internationaux.

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Financements européens	44197	4417	- €

- **Autres subventions**

Compte 4418

Ce compte enregistre au crédit les subventions dont un compte de tiers n'est pas spécifié. Il est débité par le compte 7448 - autres subventions. Il fonctionne comme le compte 4411.

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique si encaissement antérieur *
Financements européens	44198	4418	- €

**Il est débité par le crédit de la subdivision intéressée du compte 4411, 4412, 4413, 4414, 4417, 4418 lorsque le droit est acquis et par le crédit du compte 4664 lorsque l'avance est remboursée au financeur.*

Justificatifs

Crédits	Notification de la subvention – fiche de suivi de la subvention, des crédits
Solde	Etat de développement

Contrôle des prises en charge des ressources affectées



Comptes supprimés en 2014

Les comptes de charges à payer (CAP) et produits à recevoir (PAR) sur ressources affectées sont supprimés au 1^{er} janvier 2014. Le contrôle de la prise en charge des ressources affectées n'existent donc plus. Un état de reprise de solde sera à joindre au compte financier.

➔ **Jusqu'au 31 décembre 2013**

Pour les ressources affectées, le contrôle portera d'une part sur la prise en charge de ces ressources par le comptable, d'autre part sur l'utilisation de ces ressources (égalité recettes – dépenses).

➤ **Contrôle des prises en charges des ressources affectées par le comptable**

Le montant des prises en charge est à rapprocher des divers contrats ou conventions signés par l'établissement. Un exemplaire de ces contrats ou conventions est à remettre à l'agent comptable.

➤ **Vérifications dépenses - recettes des ressources affectées**

L'égalité suivante doit être vérifiée :

« **Recettes = Dépenses constatées dans la limite de l'enveloppe attribuée = débit du compte de classe 4 dans une balance détail colonne opération de l'exercice** »

Les différences peuvent correspondre à des ordres de paiement de remboursements d'excédent ou à des ordres de recettes exceptionnels (écritures 4682 – 4632).

Contrôle des prises en charge (ce contrôle n'existera plus en 2014)

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique	Différence à expliquer
Contrats d'avenir	468413	468213	- €	
CAE	468414	468214	- €	
Autres Contrats aidés	468415	468215	- €	
Projet d'établissement	468423	468223	- €	
Zones d'éducation prioritaire	468424	468224	- €	
Section sport études	468425	468225	- €	
Appariements, voyages, échanges	468463	468263	- €	
Financements européens – FI	46847	46827	- €	



Important : Ne pas oublier d'ajuster avant la fin de l'exercice le montant des prises en charge des contrats aidés et des voyages.

➔ Les voyages ne seront gérés en ressources affectées que s'ils font l'objet d'une **convention avec les différents financeurs**.

➔ Pour les contrats aidés :

- ↔ variation en plus pour tenir compte de la hausse du SMIC (par exemple)
- ↔ variation en moins pour tenir compte des interruptions de contrats (absence, maladie, etc.)

Contrôle de la vérification dépenses – recettes *(ce contrôle n'existera plus en 2014)*

	Dépenses Domaine ou code activité	Recettes	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Montant identique (différence à expliquer)
Contrats d'avenir	ALO ou VE	ALO	468213	- €
CAE	ALO ou VE	ALO	468214	- €
Autres Contrats aidés	ALO ou VE	ALO	468215	- €
Projet d'établissement	AP	AP	468223	- €
	VE	VE		
Zones d'éducation prioritaire	AP	AP	468224	- €
	VE	VE)		
Section sport études	AP	AP	468225	- €
Appariements, voyages, échanges	AP	AP	468263	- €
Financements européens – FI	AP	AP	46827	- €

Justificatifs

Crédits	Notification de la subvention, de la convention ou du contrat – fiche de suivi de la subvention, des crédits
Solde	Etat de développement ou des restes à recouvrer

[Retour](#)

La vérification de la régularité des liaisons entre les différentes classes

Fiche 17

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 1

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 1 porteront sur :

- **Les rapprochements dans la classe 1**
 - **Contrôle de l'affectation du résultat** (confer [Vérification de l'affectation du résultat de N-1 : fiche 2](#))
 - **Contrôle des écritures d'annulation du financement d'un bien financé par une subvention entièrement amorti (exercice N)** (confer supra [Vérification comptabilité patrimoniale : fiche 25](#))
- **Les rapprochements classe 4 – classe 1**
 - **Financement des Immobilisations (dotations et subventions)**
- **Les rapprochements classe 1 – classe 4**
 - **Prise en charge de réduction d'ordres de recettes**
- **Les rapprochements classe 5 – classe 1**
 - **Dons et legs en capital**

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS DANS LA CLASSE 1

- **Contrôle de l'affectation du résultat** (confer [Vérification de l'affectation du résultat de N-1 : fiche 2](#))
- **Contrôle des écritures d'annulation du financement d'un bien financé par une subvention entièrement amorti (exercice N)** (confer supra [vérification comptabilité patrimoniale : fiche 25](#))

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 4 – CLASSE 1 : Financement des Immobilisations

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 1	Total (différence à expliquer)
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements (ex Dotations*)			
Etat	44117	1021	
Région	44123	1022	
Département		1023	
Autres organismes	4413	1024	

Actif affecté à l'établissement		1027	
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements (ex autres compléments de dotations*)			
État	44117	1031	
Région	44123	1032	
Département	44123	1033	
Autres organismes	4413	1034	
Subventions d'équipement reçues			
Etat	44117	1311	
Région	44123 ou 44128	1312	
Département		1313	
Commune et groupement de communes	4413	1314	
Autres collectivités et établissements publics		1315	
Organismes internationaux		1316	
Produit des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	4674	13181	
Participation des établissements à l'équipement du GRETA	4413	13182	
Versements des organismes collecteurs de taxes diverses	4418	13183	
Fonds commun des services d'hébergement	44128	13185	
Participations reçues pour équipement du groupement de service	4418	13186	
Autres participations et subventions d'équipement		13188	
Autres subventions d'investissement reçues		138	
Avances de l'Etat et des collectivités publiques	44118 ou 4413	1674	

* Ancienne dénomination : modifications de l'instruction M9-6 et du plan comptable en 2014

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 5 – CLASSE 1 : Dons et legs en capital

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 5	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 1	Total (différence à expliquer)
Dons et legs en capital			
Dons et legs en capital	500	1035	

[Retour](#)

Fiche 18

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 2

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 2 porteront sur :

- **Les rapprochements dans la classe 2**
 - **Contrôle des immobilisations et des avances ou acomptes sur immobilisation**
- **Les rapprochements classe 2 – classe 4**
 - **Acquisitions des Immobilisations**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 2**
 - **Prise en charge des ordres de reversement**
- **Les rapprochements classe 1 – classe 2**
 - **Sortie de l'inventaire d'un bien partiellement amorti : part non amortie**

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS DANS LA CLASSE 2

Contrôle des immobilisations et des avances ou acomptes sur immobilisation

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 2	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 2	Total (différence à expliquer)
Acquisitions d'immobilisation par avances et acomptes			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	237	
Terrains	211	238	
Agencements - Aménagements de terrains	212		
Constructions	213		
Constructions sur sol d'autrui	214		
Installations techniques, matériels et outillages	215		

Collections	216		
Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)	2181		
Matériel de transport	2182		
Matériel de bureau et informatique	2183		
Mobilier	2184		

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 2 – CLASSE 4

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 2	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Acquisitions d'immobilisation			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205		
Terrains	211		
Agencements - Aménagements de terrains	212		
Constructions	213		
Constructions sur sol d'autrui	214		
Installations techniques, matériels et outillages	215		
Collections	216		
Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)	2181	404	
Matériel de transport	2182		
Matériel de bureau et informatique	2183		
Mobilier	2184		
Avances et acomptes sur immobilisation			
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	237		
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	238		

Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes divers	261		
--	-----	--	--

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 1 - CLASSE 2

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 1	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 2	Total (différence à expliquer)
Sortie de l'inventaire d'un bien partiellement amorti : pour la part non amortie			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	102, 103 131X - 138	205	
Terrains		211	
Agencements - Aménagements de terrains		212	
Constructions		213	
Constructions sur sol d'autrui		214	
Installations techniques, matériels et outillages		215	
Collections		216	
Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)		2181	
Matériel de transport		2182	
Matériel de bureau et informatique		2183	
Mobilier		2184	

Justificatifs

Les pièces justificatives des dépenses	→ Instruction codificatrice : N° 07-024-M0 du 30-3-2007 : Pièces justificatives des dépenses du secteur public local
	→ L'EPLÉ et les pièces justificatives
	Outil de recherche en ligne → Outil pratique : recherche par mots-clés
Solde	→ Rapprochement avec la comptabilité auxiliaire des inventaires

[Retour](#)

Fiche 19

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 3

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 3 porteront sur :

- **Les rapprochements classe 6 – classe 3**
 - **Variation des stocks – Diminution**
 - **Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)**
 - **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles**
- **Les rapprochements classe 3 – classe 6**
 - **Variation des stocks – Augmentation**
- **Les rapprochements classe 3 – classe 7**
 - **Variation du stock des en-cours de production de biens, de services (services en cours) et des produits finis (objets confectionnés)**
 - **Reprise sur provisions (des dépréciations de stocks)**

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 3

Débit 6 – crédit 3

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 3	Total (différence à expliquer)
Variation des stocks de matières premières - Diminution			
Denrées	6031	311	
Matières d'œuvre		313	
Variation des stocks des autres approvisionnements			
Charbon	6032	3211	
Fuel		3212	
Autres combustibles		3213	
Trousseaux		3221	
Fournitures scolaires		3222	

Fournitures administratives		3223	
Produits d'entretien		3224	
Autres approvisionnements stockés		328	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)			
Dépréciations des matières premières et fournitures		391	
Dépréciations des autres approvisionnements		392	
Dépréciations des en cours de production de biens	6817	393	
Dépréciations des en cours de production de services		394	
Dépréciations des stocks de produits		395	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Dépréciations des stocks et en cours	687	39	

Crédit 6 – débit 3

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 3	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 6	Total (différence à expliquer)
Variation des stocks de matières premières - Augmentation			
Denrées	311	6031	
Matières d'œuvre	313		
Variation des stocks des autres approvisionnements			
Charbon	3211	6032	
Fuel	3212		
Autres combustibles	3213		
Trousseaux	3221		
Fournitures scolaires	3222		
Fournitures administratives	3223		
Produits d'entretien	3224		
Autres approvisionnements stockés	328		

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 3 – CLASSE 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 3	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Stocks, en cours			
Variation du stock des en-cours de production de biens (objets confectionnés)	331	7133	
Variation du stock des en-cours de production de services (services en cours)	345	7134	
Variation du stock des produits finis (objets confectionnés)	355	7135	
Reprise sur provisions			
Dépréciations des matières premières et fournitures	391	7817	
Dépréciations des autres approvisionnements	392		
Dépréciations des en cours de production de biens	393		
Dépréciations des en cours de production de services	394		
Dépréciations des stocks de produits	395		

Références

Carnet RCBC 20	→ Le fonctionnement des comptes de classe 3
Carnet 36	→ Stocks : les opérations relatives aux stocks

[Retour](#)

Fiche 20

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 4

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 4 porteront sur :

- **Les rapprochements dans la classe 4**
 - **Les avances, acomptes, rabais**
 - **Les contrôles des subventions reçues (confer [subventions reçues](#) : [fiche 16](#))**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 1**
 - **Financement des Immobilisations (confer [classe 1](#) : [fiche 17](#))**
- **Les rapprochements classe 1 – classe 4**
 - **Prise en charge de réduction d'ordres de recettes (si erreur)**
- **Les rapprochements classe 2 – classe 4**
 - **Acquisitions d'immobilisation (confer [classe 2](#) : [fiche 18](#))**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 2**
 - **Prise en charge des ordres de reversement (si erreur)**
- **Les rapprochements classe 5 – classe 4**
 - **Encaissements**
 - **Comptabilisation des recettes (régie)**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 5**
 - **Décaissements**
 - **Comptabilisation des dépenses acceptées (régie dépenses, avances menues dépenses)**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 4**
 - **Prise en charge des mandats (confer [classe 6](#) : [fiche 22](#))**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 6**
 - **Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats (confer [classe 6](#) : [fiche 22](#))**
 - **Prise en charge des ordres de reversement**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 7**
 - **Prise en charge des ordres de recettes (confer [classe 7](#) : [fiche 23](#))**
- **Les rapprochements classe 7 – classe 4**
 - **Prise en charge des réductions des ordres de recettes (confer [classe 7](#) : [fiche 23](#))**
 - **Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement**

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS 4 - 4

- **Les contrôles des prises en charges des ressources affectées (*ces comptes et ce contrôle n'existent plus en 2014*). Sur les nouveaux contrôles se reporter aux subventions reçues : fiche 16.**

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Op. exercice Crédit classe 4	Montant identique	Différence à expliquer
Contrats d'avenir	468413	468213	- €	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	468414	468214	- €	
Autres Contrats aidés	468415	468215	- €	
Projet d'établissement	468423	468223	- €	
Zones d'éducation prioritaire	468424	468224	- €	
Section sport études	468425	468225	- €	
Appariements, voyages, échanges	468463	468263	- €	
Financements européens – FI	46847	46827	- €	

- **Les avances, acomptes, rabais**

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Avances et acomptes versés sur commande, créances pour emballages et matériels à rendre, rabais, remises, ristournes			
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	4012	4091	
Fournisseurs - Créances pour emballages et matériels à rendre		4096	
Rabais, remises, ristournes, a obtenir et autres avoir non encore reçus		4098	
Clients - Effets à recevoir sur vente de biens de prestations de service			
Autres clients	413	412	

Avances reçues			
Familles - Frais scolaires - Exercice courant	4191	4112	
Collectivités diverses - Frais scolaires - Exercice courant		4114	
Etablissements hébergés - Frais scolaires - Exercice courant		4116	
Autres clients - Exercice courant	4192	4122	
Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir			
Familles - Participation aux voyages scolaires- exercice courant	4198	4118	
Autres clients - Exercice courant		4122	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 4 – CLASSE 1

➤ **Financement des Immobilisations**

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 1	Total (différence à expliquer)
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements (ex Dotations*)			
Etat	44117	1021	
Région	44123	1022	
Département		1023	
Autres organismes	4413	1024	
Actif affecté à l'établissement		1027	
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements (ex autres compléments de dotations*)			
État	44117	1031	
Région	44123	1032	
Département	44123	1033	
Autres organismes	4413	1034	
Subventions d'équipement reçues			
Etat	44117	1311	
Région	44123 ou 44128	1312	
Département		1313	
Commune et groupement de communes	4413	1314	
Autres collectivités et établissements publics		1315	
Organismes internationaux		1316	
Produit des versements libératoires	4674	13181	

ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage			
Participation des établissements à l'équipement du GRETA	4413	13182	
Versements des organismes collecteurs de taxes diverses	4418	13183	
Fonds commun des services d'hébergement	44128	13185	
Participations reçues pour équipement du groupement de service	4418	13186	
Autres participations et subventions d'équipement		13188	
Autres subventions d'investissement reçues		138	
Avances de l'Etat et des collectivités publiques	44118 ou 4413	1674	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 2 – CLASSE 4 :

➤ **Acquisitions d'immobilisation**

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 2	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Acquisitions d'immobilisation			
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	404	
Terrains	211		
Agencements - Aménagements de terrains	212		
Constructions	213		
Constructions sur sol d'autrui	214		
Installations techniques, matériels et outillages	215		
Collections	216		
Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)	2181		
Matériel de transport	2182		
Matériel de bureau et informatique	2183		

Mobilier	2184		
Avances et acomptes sur immobilisation			
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	237		
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	238		
Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes divers	261		

LES RAPPROCHEMENTS 5 – 4

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 5	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Comptabilisation des recettes			
Régies de recettes	545	4715	

LES RAPPROCHEMENTS 5 – 4

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 5	Total (différence à expliquer)
Comptabilisation des dépenses acceptées			
Dépense des régisseurs à vérifier	4723	543	
Dépenses à payer avant ordonnancement	4721	548	
		531	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 4

- **Prise en charge des mandats (confer classe 6 : [fiche 22](#))**
- **Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats (confer classe 6 : [fiche 22](#))**
- **Prise en charge des ordres de reversement**

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 4 – CLASSE 7

- **Prise en charge des ordres de recettes (confer classe 7 : [fiche 23](#))**
- **Prise en charge des réductions des ordres de recettes (confer classe 7 : [fiche 23](#))**
- **Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement (confer [fiche 23](#) - [rabais](#))**

[Retour](#)

Fiche 21

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 5

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 5 porteront sur :

- **Les rapprochements dans la classe 5**
 - Opérations de trésorerie (confer vérification des comptes de trésorerie)
 - Sorties de caisse
- **Les rapprochements classe 5 – classe 4**
 - Encaissements
 - Comptabilisation des recettes (régie)
- **Les rapprochements classe 4 – classe 5**
 - Décaissements
 - Comptabilisation des dépenses acceptées (régie dépenses, avances menues dépenses)
- **Les rapprochements classe 5 – classe 1**
 - Dons et legs en capital
- **Les rapprochements classe 6 – classe 5**
 - Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS 5 - 5

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 5	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 5	Total (différence à expliquer)
Sorties de caisse			
Régies d'avances	543	531	
Régies de recettes (si constitution d'un fonds de caisse)	545		
Avances pour menues dépenses	548		
Virements internes de fonds	585		

LES RAPPROCHEMENTS 5 – 4

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 5	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Comptabilisation des recettes			
Régies de recettes	545	4715	

LES RAPPROCHEMENTS 4 – 5

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 5	Total (différence à expliquer)
Comptabilisation des dépenses acceptées			
Dépense des régisseurs à vérifier	4723	543	
Dépenses à payer avant ordonnancement	4721	548	
		531	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 5 – CLASSE 1 : Dons et legs en capital

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 5	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 1	Total (différence à expliquer)
Dons et legs en capital			
Dons et legs en capital	500	1035	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 5

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 5	Total (différence à expliquer)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Dépréciations valeurs mobilières de placement	687	590	

[Retour](#)

Fiche 22

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 6

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 6 porteront sur :

- **Les rapprochements classe 6 – classe 4**
 - **Prise en charge des mandats**
 - **Les comptes de fournitures et de services**
 - **Les comptes relatifs aux impôts, taxes et versements assimilés**
 - **Les comptes relatifs aux dépenses de personnel**
 - **Les comptes relatifs aux autres charges**
 - **Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles**
- **Les rapprochements classe 4 – classe 6**
 - **Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats**
 - **Prise en charge des ordres de reversement**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 1**
 - **Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation**
 - **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 2**
 - **Dotations aux amortissements**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 3**
 - **Variation des stocks - Diminution)**
 - **Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)**
 - **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles**
- **Les rapprochements classe 3 – classe 6**
 - **Variation des stocks – Augmentation**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 5**
 - **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 7**
 - **Autres charges de gestion courantes : les contributions entre services**

Contrôle

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 4

Débit 6 – crédit 4

Les comptes de fournitures et de services

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Achats, variation de stocks et services			
Comptes	601, 606, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 651	4012	

Les comptes relatifs aux impôts, taxes et versements assimilés

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Impôts, taxes et versements assimilés			
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	631	447	
Versement de transport	6331		
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	6333		
Autres impôts sur rémunérations	6338		
Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635		
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	637		
Charges fiscales sur congés payés	632		4482
Cotisation FNAL	6332	431	

Les comptes relatifs aux dépenses de personnel

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Charges de personnel			
Rémunération personnels (net + cotisations salariales)	641 – 642 – 643 – 6443 - 6444 – 6446 - 6447 – 6448	421 431 437	
Cotisations patronales URSSAF	6451	431	
Cotisations patronales aux mutuelles	6452	437	
Cotisations patronales aux caisses de retraite et pensions civiles	6453		
Cotisations patronales aux assurances chômage	6454		
Cotisations patronales aux autres organismes sociaux	6458		
Autres charges sociales (cotisations patronales)	647		
Autres charges de personnel	648		

Les comptes relatifs aux autres charges

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Autres charges (gestion courante, charges financières, Charges exceptionnelles)			
Transfert aux EPLE	6561	4662	
Transfert à la collectivité territoriale de rattachement	6562		
Transfert aux services de l'Etat	6563		
Transfert aux associations	6564		
Transferts aux autres personnes publiques	6565		
Divers autres transferts	6568		
Bourses nationales d'études, bourses d'équipement et primes à la qualification des élèves	6571		

Dotation d'équipement des élèves	6572		
Autres bourses dont remise de principe	6573		
Aide sociale en faveur des élèves	6576		
Autres charges spécifiques	6578		
Charges de gestion courante provenant de l'annulation d'ordres de recette des exercices antérieurs	6583		
Contributions du service de la formation continue	6586		
Contributions entre budget principal et budget annexe	6587		
Contribution entre services de l'établissement	6588		
Autres charges financières	668		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671		
Autres charges exceptionnelles	678		

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Autres charges (gestion courante, charges financières, Charges exceptionnelles) (suite)			
Charges d'intérêts	661	413	
Pertes de change	666	4761	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	462	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	675		

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles (fin)			
Dépréciations des comptes de tiers	687	49	

Crédit 6 – débit 4

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 6	Total (différence à expliquer)
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
	4012	609	
		619	
		629	
		4042	609

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 1

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 1	Total (différence à expliquer)
Provisions : Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation			
Provisions pour risques	6815	151	
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		157	
Autres provisions pour charges		158	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Provisions pour risque et charges	687	15	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 2

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 2	Total (différence à expliquer)
Amortissements : dotations aux amortissements			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
Amortissement des immobilisations incorporelles	6811	280	
Amortissements des immobilisations corporelles			
Agencements - Aménagements de terrains	6811	2812	
Constructions		2813	
Constructions sur sol d'autrui		2814	
Installations techniques, matériels		2815	

industriels et outillages			
Collections		2816	
Autres immobilisations corporelles		2818	
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dépréciations des immobilisations incorporelles	6816	290	
Dépréciations des immobilisations corporelles		291	
Dépréciations des immobilisations en cours		293	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières			
Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations	686	296	
Dépréciations des autres immobilisations financières		297	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Dépréciations des immobilisations	687	29	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 3**Débit 6 – crédit 3**

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 3	Total (différence à expliquer)
Variation des stocks de matières premières - Diminution			
Denrées	6031	311	
Matières d'œuvre		313	
Variation des stocks des autres approvisionnements			
Charbon	6032	3211	
Fuel		3212	
Autres combustibles		3213	
Trousseaux		3221	
Fournitures scolaires		3222	
Fournitures administratives		3223	
Produits d'entretien		3224	
Autres approvisionnements stockés		328	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)			

Dépréciations des matières premières et fournitures	6817	391	
Dépréciations des autres approvisionnements		392	
Dépréciations des en cours de production de biens		393	
Dépréciations des en cours de production de services		394	
Dépréciations des stocks de produits		395	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Dépréciations des stocks et en cours	687	39	

Crédit 6 – débit 3

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 3	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 6	Total (différence à expliquer)
Variation des stocks de matières premières - Augmentation			
Denrées	311	6031	
Matières d'œuvre	313		
Variation des stocks des autres approvisionnements			
Charbon	3211	6032	
Fuel	3212		
Autres combustibles	3213		
Trousseaux	3221		
Fournitures scolaires	3222		
Fournitures administratives	3223		
Produits d'entretien	3224		
Autres approvisionnements stockés	328		

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 5

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 5	Total (différence à expliquer)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles			
Dépréciations valeurs mobilières de placement	687	590	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 6 – CLASSE 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Total (différence à expliquer)
Autres charges de gestion courantes : les contributions entre services			
Contributions entre services	6588	7588	

Justificatifs

Les pièces justificatives des dépenses	→ Instruction codificatrice : N° 07-024-M0 du 30-3-2007 : Pièces justificatives des dépenses du secteur public local
	→ L'EPLÉ et les pièces justificatives
	Outil de recherche en ligne → Outil pratique : recherche par mots-clés

[Retour](#)

Fiche 23

La vérification de la régularité des liaisons de la classe 7

Objet

De multiples rapprochements sont à opérer entre les différentes classes de la balance : un certain nombre de relations existent en effet qui peuvent constituer soit la partie double de l'écriture soit la conséquence d'une écriture ou d'un contrôle. Si les montants ne correspondent pas, les différences sont à expliquer. Les principales vérifications de la classe 7 porteront sur :

- **Les rapprochements classe 4 – classe 7**
 - **Prise en charge des ordres de recettes**
 - **Les comptes de ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises**
 - **Les comptes de subventions**
 - **Subventions ministère de l'éducation nationale**
 - **Subventions d'autres ministères**
 - **Subventions Collectivité territoriale de rattachement**
 - **Subventions spécifiques d'autres collectivités publiques**
 - **Autres subventions**
 - **Autres subventions d'exploitation (TA, ASP, ...)**
 - **Les autres produits (gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels)**
- **Les rapprochements classe 7 – classe 4**
 - **Prise en charge réduction d'ordres de recettes**
 - **Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement**
- **Les rapprochements classe 3 – classe 7**
 - **Variation du stock des en-cours de production de biens, de services (services en cours) et des produits finis (objets confectionnés)**
 - **Reprises sur provisions (des dépréciations de stocks)**
- **Les rapprochements classe 2 – classe 7**
 - **Immobilisations en cours**
 - **Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles**
 - **Reprises sur dépréciations et provisions Produits financiers**
- **Les rapprochements classe 1 – classe 7**
 - **Neutralisation des amortissements**
 - **Reprises sur provisions**
- **Les rapprochements classe 6 – classe 7**
 - **Autres charges de gestion courantes : les contributions entre services (confer [compte 6588](#))**

Contrôle**LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 4 – CLASSE 7****Crédit 7 – débit 4****Les comptes 70**

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises			
Restauration scolaire et hébergement			
Produits de la restauration scolaire et de l'hébergement	4112 - Familles - Frais scolaires - Exercice courant	7062	
	4114 - Collectivités diverses - Frais scolaires - Exercice courant		
	4116 - Etablissements hébergés - Frais scolaires - Exercice courant		
	4712- Tickets repas élèves		
	4713 - Tickets repas commensaux		
Voyages scolaires			
Voyages scolaires	4118 - Familles - Participation aux voyages scolaires - Exercice courant	7067	
Autres prestations			
Ventes objets confectionnés	4122 - Autres clients - Exercice courant	701	
Ventes de produits résiduels		703	
Produits issus des actions de formations		7066	
Autres prestations de service		7068	
Locations diverses		7083	
Mise à disposition de personnels facturée		7084	
Participation d'autres organismes aux frais généraux		7087	

Autres produits d'activités annexes

7088

Les comptes 74

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Subventions d'exploitation Etat			
Etat - Subventions ministère de l'éducation nationale			
Subventions pour frais de personnel	44111	7411	
Subventions pour bourses et primes	44112		
Subventions programme 141, enseignement scolaire du second degré	44113		
Subventions programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale	44114		
Subventions programme 230, vie de l'élève	44116		
Subventions d'investissement	44117		
Etat - Subventions d'autres ministères			
Autres subventions de l'Etat	44118	7415	

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Subventions d'exploitation des collectivités publiques et organismes internationaux			
Collectivité territoriale de rattachement			
Subvention de fonctionnement	44122	7442 ou 7443	
Subventions d'investissement	44123		
Subventions aides à caractère social au profit des élèves	44125		
Subventions formation continue	44126		
Subventions formation par l'apprentissage	44127		
Autres subventions de la collectivité de rattachement	44128		

Subventions spécifiques d'autres collectivités publiques			
Subventions des communes et groupements de collectivités	4413	7444	
Financements européens			
Subventions de l'Union européenne	4417	7446	
Subventions des autres organismes internationaux		7447	
Autres subventions			
Action de mécénat	4418	7461	
Autres dons et legs		7468	
Contributions hors convention des entreprises et organismes professionnels		7482	
Reversements par des organismes collecteurs de taxes diverses		7483	
Autres subventions		7488	

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Autres subventions d'exploitation			
Taxe apprentissage			
Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	4674	7481	
Subventions de l'ASP			
Subvention contrats aidés	44141	7445	
Subvention contrats aidés*	441411		
Subventions spécifiques d'établissements publics			
Subvention formation continue	44146	7448	
Subvention formation par l'apprentissage	44147	7448	
Autres Subvention	44148	7448	

Caisse de solidarité			
Dons et legs (caisse de solidarité)	4672	7466	
Participation des associations au titre du fonds social pour les cantines	4676	7484	

**Ce compte peut être subdivisé.*

Les comptes 75, 76, 77

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Autres produits (gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels)			
Redevances pour brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		751	
Transferts d'établissements ou de collectivités publics		756	
Produits de gestion courante provenant de l'annulation de mandats des exercices antérieurs		7583	
Contributions entre budget principal et budget annexe		7587	
Contributions entre services de l'établissement		7588	
Produits de participations		761	
Produits des autres immobilisations financières	4632	762	
Revenus des autres créances		763	
Revenus des valeurs mobilières de placement		764	
Escomptes obtenus		765	
Produits financiers provenant de l'annulation des mandats des exercices antérieurs		7683	
Divers autres produits financiers		7688	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		771	
Autres produits exceptionnels		778	
Contributions du service de la	4675	7586	

formation continue			
Gains de change	4771	766	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	462	767	
Produits des cessions d'éléments d'actifs		775	

Crédit 4 – débit 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 7	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Montant identique
Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	4122	709	

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 3 – CLASSE 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 3	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Stocks, en cours			
Variation du stock des en-cours de production de biens (objets confectionnés)	331	7133	
Variation du stock des en-cours de production de services (services en cours)	345	7134	
Variation du stock des produits finis (objets confectionnés)	355	7135	
Reprise sur provisions			
Dépréciations des matières premières et fournitures	391	7817	
Dépréciations des autres approvisionnements	392		
Dépréciations des en cours de production de biens	393		
Dépréciations des en cours de production de services	394		
Dépréciations des stocks de produits	395		

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 2 – CLASSE 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 2	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Montant identique
Immobilisations en cours			
Immobilisations corporelles en cours	232	721	
Immobilisations incorporelles en cours	231	722	
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dépréciations des immobilisations incorporelles	290	7816 ou 787	
Dépréciations des immobilisations corporelles	291		
Dépréciations des immobilisations en cours	293		
Reprises sur dépréciations et provisions Produits financiers			
Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations	296	786 ou 787	
Dépréciations des autres immobilisations financières	297		

LES RAPPROCHEMENTS CLASSE 1 – CLASSE 7

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 1	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Total (différence à expliquer)
Neutralisation des amortissements sur contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements ou remis en pleine propriété			
Etat	1021 ou 1031	776	
Région	1022 ou 1032		
Département	1023 ou 1033		
Autres organismes	1024 ou 1034		
Actif affecté à l'établissement	1027		
Dons et legs en capital	1035		
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice	139	777	
Reprises sur provisions			
Provisions pour risques	151	7815 ou 787	

Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	157		
Autres provisions pour charges	158		

[Retour](#)

La vérification de la régularité des autres comptes

Fiche 24

La vérification de la régularité des comptes extra budgétaires

Objet

Pour tout compte concerné par des ordres de paiements, le montant des ordres de paiements du compte doit être égal au total débit des opérations de l'exercice de ce compte diminué du montant éventuel des mandats d'extourne de ce compte.

- ↔ Les ordres de paiement à l'initiative de l'ordonnateur
- ↔ Les ordres de paiement à l'initiative de l'agent comptable

Contrôle

Les ordres de paiement à l'initiative de l'ordonnateur

COMPTES DE LIAISON D'UN PAIEMENT SANS ORDONNANCEMENT ENTRAINANT L'EDITION D'UN ORDRE DE PAIEMENT DE L'ORDONNATEUR

Comptes	Intitulé	Balance détail Op. exercice Débit compte	Total du dernier bordereau des ordres de paiements émis	Différence à expliquer
165	Les remboursements des dépôts et cautionnements reçus			
1674	Les remboursements des avances de l'Etat et des collectivités locales			
275	Les dépôts et cautionnements versés			
4081*	Les factures non parvenues des fournisseurs			
4084*	Les factures non parvenues des fournisseurs immobilisations			
4091	Les avances et acomptes versés sur commandes			
4092	Les avances et acomptes versés aux familles			
4198	Les rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoir à établir			
425	Les avances et acomptes au			

	personnel			
4282	Les dettes provisionnées pour congés à payer			
4286*	Les charges à payer			
4291	Les déficits constatés des agents comptables et des régisseurs			
4382*	Les charges à payer			
4386*	Les charges à payer			
443	Les opérations particulières avec l'État, les collectivités publiques et les organismes internationaux			
4455	La taxe sur le chiffre d'affaires à décaisser			
4458	Les remboursements de TVA demandés			
447	La contribution au remboursement de la dette sociale et autres impôts			
4482*	Les charges à payer			
4486*	Les charges à payer			
4668	Les paiements en espèces à l'appui d'un mandat			
4675	Les contributions au fonds académique de la formation continue			
4686*	Les charges à payer			
500	Les placements à court terme de valeurs mobilières			

** Ces comptes sont utilisables en ordre de paiement jusqu'à la généralisation de la méthode de l'extourne.*

Les ordres de paiement à l'initiative de l'agent comptable

COMPTES DE LIAISON D'UN PAIEMENT SANS ORDONNANCEMENT ENTRAINANT L'EDITION D'UN ORDRE DE PAIEMENT DU COMPTABLE

Comptes	Intitulé	Balance détail Op. exercice Débit compte	Total du dernier bordereau des ordres de paiements émis	Différence à expliquer
4017	Les retenues de garanties et oppositions			
4047	Les retenues de garanties et oppositions			
427	Les oppositions			
4663	Les virements à réimputer			
4664	Les excédents de versement à rembourser			
4667	Les oppositions			
4671	Les sommes remises aux élèves			
4728	Les autres dépenses à régulariser			
4731	Les recettes à transférer			
4735	Les dépenses à transférer			

Justificatifs

Les pièces justificatives des ordres de paiement	→ Carnet RCBC 49
	→ Les ordres de paiements
Solde	→ état de développement

[Retour](#)

Le rapprochement de la balance avec les comptabilités auxiliaires

Fiche 25

La vérification de la comptabilité patrimoniale

Objet

Les comptes de classe 1 et 2 retraçant la comptabilité patrimoniale doivent être rapprochés de la comptabilité auxiliaire des inventaires. Un certain nombre de contrôles sont à opérer :

- **Contrôle des immobilisations et de leur financement**
 - **Détermination du montant des réserves qui ont servi à l'achat d'immobilisation (exercice N)**
- **Contrôle des écritures de dotations aux amortissements (exercice N)**
- **Contrôle de l'amortissement de l'exercice N**
- **Variation des réserves immobilisées (exercice N)**
- **Cohérence des valeurs nettes comptables des immobilisations**
- **Contrôle de la passation des écritures d'annulation du financement d'un bien financé par une subvention entièrement amorti (exercice N)**
 - ➔ **Dès que l'amortissement total d'un bien est constaté, l'écriture d'annulation du financement du bien est passée.**
- **Cohérence de la neutralisation des financements sur subvention**
- **Cohérence des valeurs nettes comptables du financement des immobilisations**
- **Déterminer le financement des biens dans le FDR**

Les comptes de la balance sont le reflet de cette comptabilité auxiliaire.

Références

<u>Carnet RCBC 35</u>	➔ <u>Les opérations relatives aux immobilisations</u>
<u>Carnet RCBC 28</u>	➔ <u>Règles et méthodes d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs</u>
<u>Carnet RCBC 18</u>	➔ <u>Le fonctionnement des comptes de classe 1</u>
<u>Carnet RCBC 19</u>	➔ <u>Le fonctionnement des comptes de classe 2</u>

Contrôle

Contrôle des immobilisations et de leur financement

- ↪ Détermination du montant des réserves qui ont servi à l'achat d'immobilisation (exercice N)

Balance		Balance	
<i>Opérations exercice</i>		<i>Opérations exercice</i>	
Actif		Passif	
Classe 2		Classe 1	
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeur
205	- €	1021	- €
211	- €	1022	- €
212	- €	1023	- €
213	- €	1027	- €
214	- €	1031	- €
215	- €	1032	- €
216	- €	1033	- €
2181	- €	1034	- €
2182	- €	1035	- €
2183	- €	1311	- €
2184	- €	1312	- €
		1313	- €
		1314	- €
		1316	- €
		13181	- €
		13182	- €
		13183	- €
		13185	- €
		13186	- €
		13188	- €
		138	- €
Total classe 2	- €	Total des comptes	- €
Total classe 2 – total classe 1 = montant des réserves utilisées à des achats de biens immobilisés au compte 10681			
Soit :			

Contrôle des écritures de dotations aux amortissements (exercice N)

	Balance détail Opérations exercice Débit classe 6	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 2	Total (différence à expliquer)
Amortissement des immobilisations incorporelles	6811	280	
Agencements - Aménagements de terrains		2812	
Constructions		2813	
Constructions sur sol d'autrui		2814	
Installations techniques, matériels industriels et outillages		2815	
Collections		2816	
Autres immobilisations corporelles		2818	
Total			

Contrôle de l'amortissement de l'exercice N

Calcul amortissement réel de l'exercice		
Compte 6811	+	0.00
Compte 776	-	0.00
Compte 777	-	0.00
Amortissement réel	=	0.00

Variation des réserves immobilisées (exercice N)

Réserves immobilisées		
Réserves immobilisées (N-1)	+	0.00
Achat sur FDR (N)	+	0.00
Amortissement réel (N) et 675 part non amortie (sortie du bien)	-	0.00
Réserves immobilisées (N)	=	0.00

Cohérence des valeurs nettes comptables des immobilisations

Les soldes débiteurs des comptes 20 et 21 doivent être supérieurs aux soldes créditeurs des comptes 28 et 29.

Immobilisations		Amortissements		Valeur Résiduelle
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeur	Montant < ou égal à 0
20	0.00	280	0.00	0.00
212	0.00	2812	0.00	0.00
213	0.00	2813	0.00	0.00
214	0.00	2814	0.00	0.00
215	0.00	2815	0.00	0.00
216	0.00	2816	0.00	0.00
218	0.00	2818	0.00	0.00
Total		Total		



La valeur nette doit être rapprochée de la comptabilité auxiliaire (Logiciel informatique)

Contrôle de la passation des écritures d'annulation du financement d'un bien financé par une subvention entièrement amorti (exercice N)

➔ Dès que l'amortissement total d'un bien est constaté, l'écriture d'annulation du financement du bien est passée.

	Balance détail Opérations exercice crédit classe 1	Balance détail Opérations exercice débit classe 1	Total (différence à expliquer)
Etat	139	1311	
Région		1312	
Département		1313	
Commune et groupement de communes		1314	
Autres collectivités et établissements publics		1315	
Organismes internationaux		1316	
Produit des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe		13181	

d'apprentissage			
Participation des établissements à l'équipement du GRETA		13182	
Versements des organismes collecteurs de taxes diverses		13183	
Fonds commun des services d'hébergement		13185	
Participations reçues pour équipement du groupement de service		13186	
Autres participations et subventions d'équipement		13188	
Autres subventions d'investissement reçues		138	

Cohérence de la neutralisation des financements sur subvention

Amortissement de financement		Financement sur subvention		Valeur Résiduelle
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeur	Montant > ou égal à 0
139	0.00	1311	0.00	0.00
		1312		
		1313		
		1314		
		1316		
		13181		
		13182		
		13183		
		13185		
		13186		
		13188		
138				
Total		Total		



La valeur résiduelle doit être rapprochée de la comptabilité auxiliaire (Logiciel informatique)

Cohérence des valeurs nettes comptables du financement des immobilisations

Valeur résiduelle comptable financement des biens			
Compte	Solde débiteur	Solde créditeur	Montant > ou égal à 0
102X	- 0.00	+ 0.00	= 0.00
103X	- 0.00	+ 0.00	= 0.00
139	- 0.00	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	= 0.00
131X	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	+ 0.00	= 0.00
138	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	+ 0.00	= 0.00
Réserves immobilisées (N)	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	+ 0.00	= 0.00
Total valeur nette comptable			0.00

Déterminer le financement des biens dans le FDR

Valeur résiduelle comptable financement des biens		
Valeur nette comptable des biens	+	0.00
Comptes 102X	-	0.00
Comptes 103X	-	0.00
Comptes 131X	-	0.00
Comptes 138	-	0.00
Comptes 139	-	0.00
Réserves immobilisées	=	0.00

Justificatifs

Solde	➔ Rapprochement avec la comptabilité auxiliaire des inventaires
-------	--

[Retour](#)

Fiche 26

La vérification des valeurs inactives

Objet

Les valeurs inactives sont principalement constituées par des formules de différentes natures qui n'acquièrent une valeur ou ne forment un titre que dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une émission par l'agent comptable ou un agent habilité.

Sont considérées comme « valeurs inactives », les **valeurs qui ne constituent pas le portefeuille de l'établissement** (exemple : dépôts sous forme de titres, objets précieux appartenant à des tiers) **ou qui n'acquièrent leur valeur nominale que lorsqu'elles sont mises en circulation pour la rémunération d'une prestation de service de l'établissement** (tickets de cantine, droits d'entrée).

Elles sont, suivant leur nature, comptabilisées pour un montant conventionnel déterminé comme suit :

- + Rentes et obligations de l'Etat inscrites au Grand Livre : montant nominal correspondant ;
- + Obligations, bons du Trésor, bons et actions et valeurs assimilées : capital nominal ;
- + Effets de commerce : montant ;
- + Billets de loterie et tombola : prix de vente ;
- + Timbres, tickets : valeur faciale ou valeur d'émission ;
- + Titres de pension : 1€ par titre ;
- + Livrets de caisse d'épargne : 1€ par livret ;
- + Objets précieux : 1€ par objet ou exceptionnellement valeur résultant d'une estimation officielle ;
- + Autres valeurs inactives ne comportant pas d'indication de valeur : 1€ par valeur.

Les contrôles des valeurs inactives porteront principalement sur

- **la reprise des bilans d'entrée (confer [fiche 1](#))**
- **la prise en charge de ces valeurs**
- **la vente de ces valeurs**
- **le rapprochement avec d'autres documents comptables**
- **le rapprochement avec la comptabilité auxiliaire (GTI)**

Contrôle

- **Reprise des valeurs inactives**

	Bilans de sortie (N-1)	Bilans d'entrée (N)
Comptes 86		

Nota bene : Pour 2013, il convient de joindre l'état de reprise de soldes du site du ministère DAF afin d'établir la concordance entre les bilans de sorties 2012 et les bilans d'entrée 2013.

- **Prise en charge et revalorisation**

	Balance détail Opération exercice Débit compte 861	Balance détail Op. exercice Crédit compte 863	Montant identique	Différence à expliquer
Ticket « X »	861X	863	- €	
Ticket « Y »	861X		- €	
Ticket « Z »	861X		- €	

- **Vente**

	Balance détail Opération exercice Débit compte 861	Balance détail Op. exercice Crédit compte 863	Montant identique	Différence à expliquer
Ticket « X »	863	861X	- €	
Ticket « Y »		861X	- €	
Ticket « Z »		861X	- €	

- **Rapprochement avec d'autres documents comptables**

Documents	Débit	Crédit
Total du Brouillard (si totalisé)		
Total balance		
Total journal		

- **Rapprochement avec la comptabilité auxiliaire (GTI) et le stock des valeurs inactives****Références**[Carnet RCBC 32](#)➔ [Valeurs inactives](#)[Retour](#)

La vérification des indicateurs financiers (fin d'exercice)

Fiche 27

La détermination du résultat de l'exercice

Objet

Le résultat de l'exercice s'obtient par la **différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement**. Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes. La somme des résultats service par service donne le **résultat net de l'exercice**. **Le résultat est unique** (il n'y a pas de résultat par service).

Le résultat inclut les opérations relatives aux variations de stocks, aux dotations aux amortissements et aux provisions et reprises sur provisions de l'année.

S'il y a un budget annexe, son résultat est indépendant du résultat du budget principal de l'établissement.

Le résultat de l'exercice pourra être déterminé par plusieurs méthodes.

- la détermination du résultat à partir de la balance
- la détermination du résultat à partir de la comptabilité de l'ordonnateur

Contrôle

⇒ DETERMINATION DU RESULTAT A PARTIR DE LA BALANCE

Calcul du résultat	
Crédit de la classe 7	+
Débit de la classe 7	-
Débit de la classe 6	-
Crédit de la classe 6	+
Résultat positif = compte 120	=
Résultat négatif = compte 129	=

⇒ DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE A PARTIR DE LA COMPTABILITE DE L'ORDONNATEUR

	Situation des recettes	Situation des dépenses	Résultat
	Recettes nettes	Charges nettes	
Services généraux			
Activité pédagogique			
Vie de l'élève			
Administration et logistique			
Total services généraux			0 ,00
Service spécial Bourses			0 ,00
Service spécial restauration hébergement			0 ,00
Total des services spéciaux			0 ,00
Total 1ère section fonctionnement			0,00

Ou

Calcul du résultat	
Total brut des recettes de fonctionnement	+
Total des annulations ou les réductions de recettes	-
Total brut des dépenses de fonctionnement	-
Total des ordres de reversements	+
Résultat	=

[Retour](#)

Fiche 28

La détermination de la capacité d'autofinancement

Objet

La capacité d'autofinancement ou CAF correspond au **surplus monétaire dégagé par les opérations effectuées en section de fonctionnement**. Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat, qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, **la CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie**. Comme le résultat, **la CAF est unique**.

La capacité d'autofinancement de l'exercice pourra être déterminée par plusieurs méthodes.

- la détermination de la CAF à partir de la balance
- la détermination de la CAF à partir de la comptabilité de l'ordonnateur

Contrôle

⇒ CALCUL DE LA CAF A PARTIR DE LA COMPTABILITE GENERALE

Calcul du résultat et de la CAF	
Crédit de la classe 7	+
Débit de la classe 7	-
Débit de la classe 6	-
Crédit de la classe 6	+
Résultat positif = compte 120	=
Résultat négatif = compte 129	=
Débit du compte 675	+
Débit des comptes 68	+
Crédit du compte 775	-
Crédit du compte 776	-
Crédit du compte 777	-
Crédit du compte 78	-
CAF/IAF de la comptabilité générale	=

NB : Tenir compte, le cas échéant, des opérations passées aux crédits des comptes 675 et 68 ou aux débits des comptes 775, 776, 777 ou 78.

⇒ CALCUL DE LA CAF A PARTIR DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE

	Situation des recettes	Situation des dépenses	Résultat CAF
	Recettes nettes	Charges nettes	
Services généraux			
Activité pédagogique			
Vie de l'élève			
Administration et logistique			
Total services généraux			0 ,00
Service spécial Bourses			0 ,00
Service spécial restauration hébergement			0 ,00
Total des services spéciaux			0 ,00
Total 1ère section fonctionnement	Résultat		0 ,00
Compte 675		+	
Comptes 68		+	
Compte 775	-		
Compte 776	-		
Compte 777	-		
Compte 78	-		
CAF/IAF de la compta budgétaire			0 ,00

NB : **Prendre une SDE et SDR avec comptes** ; ces comptes ne sont normalement retracés que dans le service ALO dans le domaine OP-SPE « opérations spécifiques ».

[Retour](#)

Fiche 29

La détermination du fonds de roulement

Objet

Le fonds de roulement est la **différence entre les ressources stables et les emplois stables de l'établissement**. Cette notion renvoie au bilan fonctionnel qui permet de déterminer comment sont financés l'investissement et l'exploitation.

La détermination du fonds de roulement de l'exercice pourra être déterminée par plusieurs méthodes.

- la détermination du fonds de roulement par le haut du bilan
- la détermination du fonds de roulement par le bas du bilan

Rappel : le bilan fonctionnel

Le bilan fonctionnel			
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	
	Emplois	Ressources	
Partie haute du bilan	Emplois Stables Immobilisations (valeur brute)	Ressources stables Capitaux propres Amortissements et provisions Dettes à long terme	FDR = Ressources stables – Emplois stables
Partie basse du bilan	Actif Circulant Stock de marchandises Stock de produits finis Créances clients Trésorerie positive	Passif Circulant Dettes Fournisseurs Dettes Fiscales et sociales Trésorerie Négative	BFDR = Actif circulant – Passif circulant

La trésorerie de l'établissement est la **différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement**.

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$$

Contrôle

⇒ PAR LE HAUT DU BILAN

Cette méthode permet de calculer la **différence entre les ressources stables et les emplois stables**. Elle retrace, de façon synthétique, le calcul du fonds de roulement ; les provisions notamment celles qui concernent la dépréciation des stocks, des comptes de tiers ou des valeurs mobilières de placement n'affectent pas la valeur du fonds de roulement. **Attention : certains comptes comme le 185 (compte retraçant les opérations interservices Budget Annexe) sont exclus du calcul du FdR.**

FDR par le haut du bilan	
Soldes créditeurs classe 1	+
Soldes créditeurs classe 2	+
Soldes créditeurs comptes 39, 49 et 59 (provisions)	+
Soldes débiteurs classe 1	-
Soldes débiteurs classe 2	-
FDR	=

ou de façon plus synthétique

		Solde débiteur -	Solde créditeur +	Total =
Ressources stables	Classe 1			+
Emplois stables	Classe 2			-
FDR				=

Détail des comptes

Fonds de roulement	
Ressources stables	
Total des soldes créditeurs des comptes 10, 110, 120, 13, 14, 15, 16 (sauf 1688*) et 17*	+
Total des soldes créditeurs des comptes 28, 29	+
Total des soldes créditeurs des comptes 39	+
Total des soldes créditeurs des comptes 49	+
Total des soldes créditeurs des comptes 59	+
Total des soldes débiteurs des comptes 119, 129 et 139	-

Sous total A	=
Emplois stables	
Total des soldes débiteurs des comptes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 (sauf 2768*)	+
Total des soldes débiteurs des comptes 481*	+
Sous total B	=
Total du fonds de roulement (A- B)	=

**Ces comptes n'existent pas dans le plan comptable des EPLE (pour mémoire)*

⇒ PAR LE BAS DU BILAN

FDR par le bas du bilan		
Soldes débiteurs classe 3	+	
Soldes débiteurs classe 4	+	
Soldes débiteurs classe 5	+	
Soldes créditeurs classe 5 (sauf 59)	-	
Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49)	-	
FdR	=	

[Retour](#)

Fiche 30

La vérification de la variation du fonds de roulement

Objet

La vérification de la variation du fonds de roulement de l'exercice pourra être déterminée par plusieurs méthodes.

- la détermination du fonds de roulement par le haut du bilan
- la détermination du fonds de roulement par le bas du bilan

Contrôle

⇒ CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT PAR LE HAUT DU BILAN

Variation du FDR par le haut du bilan				
		Bilan d'entrée	Bilan de sortie	Différence (BE – BS)
Soldes créditeurs classe 1	+			
Soldes créditeurs classe 2	+			
Soldes créditeurs comptes 39, 49 et 59 (provisions)	+			
Soldes débiteurs classe 1	-			
Soldes débiteurs classe 2	-			
FdR	=	-	+	

Attention : certains comptes comme le 185 sont exclus du calcul du FdR.

Détail des comptes

Variation du FDR par le haut du bilan				
Ressources stables		Bilan d'entrée	Bilan de sortie	Différence (BE – BS)
Total des soldes créditeurs des comptes 10, 110, 120,	+			

13, 14, 15, 16 (sauf 1688*) et 17*				
Total des soldes créditeurs des comptes 28, 29	+			
Total des soldes créditeurs des comptes 39	+			
Total des soldes créditeurs des comptes 49	+			
Total des soldes créditeurs des comptes 59	+			
Total des soldes débiteurs des comptes 119, 129 et 139	-			
Sous total A	=			
Emplois stables				
Total des soldes débiteurs des comptes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 (sauf 2768*)	+			
Total des soldes débiteurs des comptes 481*	+			
Sous total B	=			
Total du fonds de roulement (A- B)	=			

*Ces comptes n'existent pas dans le plan comptable des EPLE (pour mémoire)

⇒ PAR LE BAS DU BILAN

Variation du FDR par le bas du bilan				
		Bilan d'entrée	Bilan de sortie	Différence (BE-BS)
Soldes débiteurs classe 5	+			
Soldes débiteurs classe 4	+			
Soldes débiteurs classe 3	+			
Soldes créditeurs classe 5 (sauf 59)	-			

Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49)	-			
FdR	=			

⇒ CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT A PARTIR DE LA CAF (COMPTABILITE BUDGETAIRE)

A partir de la CAF		
CAF		
Compte 775		+
Recettes des opérations en capital		+
	Comptes 102	
	Comptes 103	
	Comptes 131	
	Compte 138	
Dépenses des opérations en capital		-
	Compte 20	
	Comptes 21	
	Comptes 23	
	Comptes 26	
	Comptes 27	
FdR budgétaire (en + ou en -)		=



Attention les opérations relatives aux mouvements des comptes 275 et 165 n'interviennent pas dans le calcul de la variation du FdR par la méthode budgétaire. Il convient d'intégrer les opérations relatives à ces comptes afin de comparer la variation budgétaire et la variation comptable.

➤ **évolution Fonds de Roulement**

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Fonds de Roulement	Reprise année N-4	idem	idem	idem	idem

[Retour](#)

Fiche 31

La détermination du besoin en fonds de roulement

Objet

Différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'EPL.

$$\rightarrow \text{BFdR} = \text{FdR} - \text{trésorerie}$$

Le besoin en fonds de roulement est calculé de manière synthétique par la formule ci-dessous.

Contrôle

Calcul du Besoin en Fonds de Roulement	
Soldes débiteurs classe 3	+
Soldes débiteurs classe 4	+
Solde débiteur cpte 50 (valeurs mobilières de placement)	+
Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49)	-
BFdR	=

Détail des comptes

Calcul du Besoin en Fonds de Roulement	
Total des soldes débiteurs des comptes 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38	+
Total des soldes débiteurs des comptes 409, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 2768*, 18 sauf 185 (autres créances) et 486	+
Total des soldes débiteurs des comptes 50 (valeurs mobilières de placement)	+
Sous total A	=

Total des soldes créditeurs des comptes 419, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 1688, 18 sauf 185 (autres dettes) et 487	+
Sous total B	=
Total du besoin en fonds de roulement (A- B)	=

*Ces comptes n'existent pas dans le plan comptable des EPLE (pour mémoire)

Nota : le besoin en fonds de roulement est traditionnellement négatif car les dettes des EPLE ou plus exactement les reliquats de subventions sont plus importants que les créances et la valeur des stocks.

➤ **évolution Besoin en Fonds de Roulement**

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Besoin en Fonds de Roulement	<i>Reprise année N-4</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

[Retour](#)

Fiche 32

La variation du besoin en fonds de roulement

Objet

Différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'EPL.

$$\rightarrow \text{BFdR} = \text{FdR} - \text{trésorerie}$$

la **variation du Besoin en Fonds de Roulement** est calculée de manière synthétique par la formule ci-dessous.

Contrôle

Calcul de la variation du Besoin en Fonds de Roulement				
		Bilan d'entrée	Bilan de sortie	Différence (BE-BS)
Total des soldes débiteurs des comptes 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38	+			
Total des soldes débiteurs des comptes 409, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 2768*, 18 sauf 185 (autres créances) et 486	+			
Total des soldes débiteurs des comptes 50 (valeurs mobilières de placement)	+			
Sous total A	=			
Total des soldes créditeurs des comptes 419, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 1688, 18 sauf 185 (autres dettes) et 487	+			
Sous total B	=			
Total de la variation du besoin en fonds de roulement (A- B)	=			

[Retour](#)

Fiche 33

La trésorerie

Objet

Différence entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.

↳ **Cumul de la classe 5 sans le compte 500, soit les disponibilités prenant en compte les attendus et les chèques sans provision mais pas les valeurs mobilières de placement.**

Pour les SACD ou budget annexe, la trésorerie est le débit du compte 185.

La trésorerie est différente du FdR du fait des créances et des dettes (cl 3, 4 et cpt 500).

Contrôle

La trésorerie est calculée par la formule :

Sans budget annexe

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$$

Avec budget(s) annexe (s)

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR} + \text{solde créditeur des comptes 185}$$

Montant de la Trésorerie nette	
Total des soldes débiteurs des comptes de classe 5	+
Total des soldes créditeurs des comptes de classe 5 (sauf 59)	-
Total du solde débiteur du cpte 500 (placements VMP)	-
Solde créditeur des comptes 185	-
Trésorerie nette	=

Observations

Le solde du compte 59 (provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement) participe au calcul du fonds de roulement et non pas de la trésorerie.

Afin de pouvoir comparer les deux méthodes de calcul, il convient, lorsque l'établissement dispose de budgets annexes, d'ajouter au montant de la trésorerie calculée par la formule $\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$, le solde créditeur des comptes 185.

La trésorerie globale d'un établissement (tous budgets confondus) s'obtient soit en ajoutant à la formule $\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$ le solde des comptes 185 correspondant aux différentes budgets annexes soit en sommant les différents FdR et les différents besoins en fonds de roulement ($\text{trésorerie} = \sum \text{FdR} - \sum \text{BFdR}$).

➤ **évolution Trésorerie**

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Trésorerie	= FdR - BFdR	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

[Retour](#)

Fiche 34

Les autres indicateurs financiers

Objet

Les autres indicateurs financiers permettent une analyse succincte de la santé financière de l'établissement au regard de leur évolution sur 5 exercices.

Les formules ci-dessous rappellent de manière synthétique leur mode de calcul.

Contrôle

- ❖ **Les jours de fonds de roulement** qui renseignent notamment sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie, ils sont calculés par rapport aux charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la formule :

$$J \text{ de FdR} = (\text{FdR}/\text{cpt 60 à 65}) * 360$$

➤ évolution Jours de FdR

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Jours FdR	$(\text{FdR}/\text{cpt60à65}) * 360$	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

- ❖ **les jours de trésorerie** ont la même signification que les jours de fonds de roulement, ils sont plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le besoin en fonds de roulement est négatif :

$$J \text{ de trésorerie} = (\text{Trésorerie}/\text{cpt 60 à 65}) * 360$$

➤ évolution Jours de Trésorerie

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Jours de Trésorerie	$(\text{Trésorerie}/\text{cpt60à65}) * 360$	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

Ce montant est souvent supérieur au nombre de jours de fonds de roulement, car la trésorerie est généralement supérieure au fonds de roulement, du fait des reliquats de subventions.

- ❖ **le taux moyen de charges à payer** renseigne sur le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses d'exploitation de l'EPL, il est calculé par le ratio des charges à payer sur les charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la formule suivante :

$$\text{TmCAP} = (\text{cpt } 40, 42, 43, 46 / \text{cpt } 60 \text{ à } 65) * 100$$

➤ **évolution Taux moyen de charges à payer**

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Taux moyen de charges à payer	(cpt 40 [sauf 4084], 42, 43, 46 / cpt 60 à 65) * 100	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

- ❖ **le taux moyen de recouvrement** renseigne sur le montant des créances au regard des recettes générées par les ventes de produits et de prestations, il est calculé par le ratio du montant des créances sur le montant des ventes de produits et de prestations selon la formule suivante :

$$\text{TmR} = (\text{cpt } 41 / \text{cpt } 70) * 100$$

➤ **Taux moyen de recouvrement**

	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Taux moyen de recouvrement	(cpt 41 / cpt 70) * 100	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

[Retour](#)

Annexe

Fiche 35

Le sens des soldes de la nomenclature comptable

Retrouver le sens des soldes de la nomenclature en cliquant sur les liens ci-dessous

- ➔ [Classe 1](#)
- ➔ [Classe 2](#)
- ➔ [Classe 3](#)
- ➔ [Classe 4](#)
- ➔ [Classe 5](#)
- ➔ [Classe 8](#)

Classe 1 : Comptes de capitaux**10 - Capital et réserves**

102 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements (créditeur ou nul) (*ex comptes de Dotations**)

1021 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État

1022 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – Région

1023 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – Département

1024 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Autres Organismes

1027 - Contrepartie et financement des actifs affectés aux établissements

103 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements (créditeur ou nul) (*ex autres compléments de dotations**)

1031 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements – État

1032 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements – Région

1033 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements – Département

1034 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Autres organismes

1035 - Dons et legs en capital et legs en capital

11 - Report à nouveau

110 - Report à nouveau (créditeur ou nul)

119 - Report à nouveau (débiteur ou nul)

12 - Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)

120 - Résultat de l'exercice (solde créditeur - excédent)

129 - Résultat de l'exercice (solde débiteur - déficit)

13 - Subventions d'investissement

131 - Subventions d'équipement reçues (créditeur ou nul)

1311 - Etat

1312 - Région

1313 - Département

1314 - Commune et groupement de communes

1315 - Autres collectivités et établissements publics

1316 - Organismes internationaux

1318 - Autres subventions d'équipement reçues

13181 - Produit des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

13182 - Participation des établissements à l'équipement du GRETA

13183 - Versements des organismes collecteurs de taxes diverses

- 13185 - Fonds commun des services d'hébergement
- 13186 - Participations reçues pour équipement du groupement de services
- 13188 - Autres participations et subventions d'équipement

138 - Autres subventions d'investissement reçues (créditeur ou nul)

139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (débitéur ou nul)

15 - Provisions pour risques et charges (solde créditeur ou nul)

- 151 - Provisions pour risques
 - 1511 - Provisions pour litiges
 - 1515 - Provisions pour pertes de change
 - 1518 - Autres provisions pour risques
- 157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
- 158 - Autres provisions pour charges

16 - Emprunts et dettes assimilés (solde créditeur ou nul)

- 165 - Dépôts et cautionnements reçus
- 167 - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
 - 1674 - Avances de l'Etat et des collectivités publiques

18 - Compte de liaison

- 181 - Compte de liaison des établissements
- 185 - Opérations de trésorerie inter – services (créditeur compta établissement principal - débitéur compta budget annexe)
- 186 - Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)
- 187 - Biens et prestations de services échangés entre établissements (produits)

** Ancienne dénomination : modifications de l'instruction M9-6 et du plan comptable en 2014*

Références

[Carnet RCBC 18](#)

➔ [Le fonctionnement des comptes de classe 1](#)

[Retour](#)

Classe 2 : Comptes d'immobilisations**20 - Immobilisations incorporelles (solde débiteur ou nul)**

205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

21 - Immobilisations corporelles (solde débiteur ou nul)

- 211 - Terrains
- 212 - Agencements - Aménagements de terrains
- 213 - Constructions
- 214 - Constructions sur sol d'autrui
- 215 - Installations techniques, matériels et outillages
- 216 - Collections
- 218 - Autres immobilisations corporelles
 - 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)
 - 2182 - Matériel de transport
 - 2183 - Matériel de bureau et informatique
 - 2184 - Mobilier

23 - Immobilisations en cours (solde débiteur ou nul)

- 231 - Immobilisations corporelles en cours
- 232 - Immobilisations incorporelles en cours
- 237 - Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
- 238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

26 - Participations et créances rattachées à des participations (solde débiteur ou nul)

- 261 - Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes divers
- 266 - Autres formes de participation (dont participation à constitution de patrimoine commun)

27 - Autres immobilisations financières (solde débiteur ou nul)

- 271 - Titres immobilisés (droit de propriété)
- 272 - Titres immobilisés (droit de créance)
- 275 - Dépôts et cautionnements versés
- 276 - Autres créances immobilisées

28 - Amortissement des immobilisations (créditeur ou nul)

- 280 - Amortissement des immobilisations incorporelles
- 281 - Amortissements des immobilisations corporelles
 - 2812 - Agencements - Aménagements de terrains
 - 2813 - Constructions
 - 2814 - Constructions sur sol d'autrui
 - 2815 - Installations techniques, matériels industriels et outillages
 - 2816 - Collections
 - 2818 - Autres immobilisations corporelles

29 - Dépréciations des immobilisations (créiteur ou nul)

- 290 - Dépréciations des immobilisations incorporelles
- 291 - Dépréciations des immobilisations corporelles
- 293 - Dépréciations des immobilisations en cours
- 296 - Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations
- 297 - Dépréciations des autres immobilisations financières

Références[Carnet RCBC 19](#)[→ Le fonctionnement des comptes de classe 2](#)[Retour](#)

Classe 3 : Comptes de stocks et d'en cours**31 - Matières premières (débitteur ou nul)**

- 311 - Denrées
- 313 - Matières d'œuvre

32 - Autres approvisionnements (débitteur ou nul)

- 321 - Matières consommables
 - 3211 - Charbon
 - 3212 - Fuel
 - 3213 - Autres combustibles
- 322 - fournitures consommables
 - 3221 - Trousseaux
 - 3222 - Fournitures scolaires
 - 3223 - Fournitures administratives
 - 3224 - Produits d'entretien
- 328 - Autres approvisionnements stockés

33 - En cours de production de biens (débitteur ou nul)

- 331 - Produits en cours (objets confectionnés)

34 - En cours de production de services (débitteur ou nul)

- 345 - Prestations de services en cours

35 - Stocks de produits (débitteur ou nul)

- 355 - Produits finis (objets confectionnés)

39 - Dépréciations des stocks et en cours (créditeur ou nul)

- 391 - Dépréciations des matières premières et fournitures
- 392 - Dépréciations des autres approvisionnements
- 393 - Dépréciations des en cours de production de biens
- 394 - Dépréciations des en cours de production de services
- 395 - Dépréciations des stocks de produits

Références[Carnet RCBC 20](#)[→ Le fonctionnement des comptes de classe 3](#)[Retour](#)

Classe 4 : Comptes de tiers**40 - Fournisseurs et comptes rattachés****401 - Fournisseurs ordinaires (créditeur ou nul)**

- 4012 - Fournisseurs - Achats de biens ou prestations
- 4017 - Fournisseurs - Retenues de garanties et oppositions

403 - Fournisseurs - Effets à payer (créditeur ou nul)**404 - Fournisseurs d'immobilisations (créditeur ou nul)**

- 4042 - Fournisseurs d'immobilisations
- 4047 - Retenues de garanties et oppositions

405 - Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer (créditeur ou nul)**408 - Fournisseurs - Factures non parvenues (créditeur ou nul)**

- 4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues
- 4084 - Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues

409 - Fournisseurs débiteurs (débiteur ou nul)

- 4091 - Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes
- 4092 - Familles - Avances et acomptes versés***
- 4096 - Fournisseurs - Créances pour emballages et matériels à rendre
- 4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

41 - Clients et comptes rattachés**411 - Familles - Collectivités et établissements hébergés (débiteur ou nul)**

- 4111 - Familles - Frais scolaires - Exercices antérieurs
- 4112 - Familles - Frais scolaires - Exercice courant
- 4113 - Collectivités diverses - Frais scolaires - Exercices antérieurs
- 4114 - Collectivités diverses - Frais scolaires - Exercice courant
- 4115 - Etablissements hébergés - Frais scolaires - Exercices antérieurs
- 4116 - Etablissements hébergés - Frais scolaires - Exercice courant
- 4117 - Familles - Participation aux voyages scolaires - Exercices antérieurs
- 4118 - Familles - Participation aux voyages scolaires - Exercice courant

412 - Autres clients (débiteur ou nul)

- 4121 - Autres clients - Exercices antérieurs
- 4122 - Autres clients - Exercice courant
- 4123 - Titres restaurant

413 - Clients - Effets à recevoir sur vente de biens, de prestations, de services (débiteur ou nul)**416 - Créances contentieuses (débiteur ou nul)****418 - Clients – ordres de recettes à établir (débiteur ou nul)****419 - Clients créditeurs (créditeur ou nul)**

- 4191 - Avances reçues des familles, collectivités et établissements hébergés
- 4192 - Avances reçues des autres clients
- 4198 - Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir

42 - Personnel et comptes rattachés

- 421 - Personnel - Rémunérations dues (créditeur ou nul)
- 423 - Personnel - Remboursement de frais (créditeur ou nul)
- 425 - Personnel - Avances et acomptes (débiteur ou nul)
- 427 - Personnel - Oppositions (créditeur ou nul)
- 428 - Personnels - Charges à payer et produits à recevoir
 - 4282 - Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer (créditeur ou nul)
 - 4286 - Personnel - Autres charges à payer (créditeur ou nul)
 - 4287 - Personnel - Produits à recevoir (débiteur ou nul)
- 429 - Déficit et débet des comptables et régisseurs (débiteur ou nul)
 - 4291 - Déficit constatés avant émission de l'ordre de versement
 - 4292 - Déficit constatés après émission de l'ordre de versement
 - 4294 - Débet constatés par arrêté du ministre
 - 4295 - Débet constatés par arrêté du juge des comptes

43 - Sécurité sociale et organismes sociaux

- 431 - Sécurité sociale (créditeur ou nul)
- 437 - Autres organismes sociaux (créditeur ou nul)
- 438 - Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir
 - 4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer (créditeur ou nul)
 - 4386 - Organismes sociaux - Autres charges à payer (créditeur ou nul)
 - 4387 - Organismes sociaux - Produits à recevoir (débiteur ou nul)

44 - Etat et autres collectivités publiques

- 441 - Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir ou reçues
 - 4411 - Subventions de l'Etat
 - 44111 - Subventions pour frais de personnel
 - 44112 - Subventions pour bourses et primes
 - 44113 - Subventions programme 141, enseignement scolaire du second degré
 - 44114 - Subventions programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale
 - 44116 - Subventions programme 230, vie de l'élève
 - 44117 - Subventions d'investissement
 - 44118 - Autres subventions de l'Etat
 - 4412 - Subventions de la collectivité de rattachement
 - 44122 - Subvention de fonctionnement
 - 44123 - Subventions d'investissement
 - 44125 - Subventions aides à caractère social au profit des élèves
 - 44126 - Subvention formation continue***
 - 44127 - Subvention formation par l'apprentissage***
 - 44128 - Autres subventions de la collectivité de rattachement
 - 4413 - Subventions spécifiques d'autres collectivités publiques
 - 4414 - Subventions spécifiques d'établissements publics (débiteur ou nul)***

- 44141 - Subvention contrats aidés
- 44146 - Subvention formation continue
- 44147 - Subvention formation par l'apprentissage
- 44148 - Autres subventions d'établissements publics

4417 - Financements européens débiteur ou nul)*

4418 - Autres subventions

4419 - Avances sur subventions (crédeur ou nul)*

- 44191 - Avances subventions de l'Etat
 - 441911 - Subventions pour frais de personnel
 - 441912 - Subventions pour bourses et primes
 - 441913 - Subventions programme 141, enseignement scolaire du second degré
 - 441914 - Subventions programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale
 - 441916 - Subventions programme 230, vie de l'élève
 - 441917 - Subventions d'investissement
 - 441918 - Autres subventions de l'Etat
- 44192 - Avances subventions de la collectivité de rattachement
 - 441923 - Subventions d'investissement
 - 441925 - Subventions aides à caractère social au profit des élèves
 - 441926 - Subvention formation continue
 - 441927 - Subvention formation par l'apprentissage
 - 441928 - Autres subventions de la collectivité de rattachement
- 44193 - Avances subventions d'autres collectivités publiques
- 44194 - Avances subventions d'établissements publics
 - 441941 - Subvention contrats aidés
 - 441946 - Subvention formation continue
 - 441947 - Subvention formation par l'apprentissage
 - 441948 - Autres subventions d'établissements publics
- 44197 - Avances subventions Financements européens
- 44198 - Avances autres subventions

443 - Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités publics, les organismes internationaux

- 4431 - Droits d'examen
- 4432 - Dépenses de jury ou baccalauréat
- 4433 - Organisation de concours
- 4434 - Opérations pour le compte de la collectivité de rattachement
- 4438 - Opérations diverses

445 - Taxes sur le chiffre d'affaires

4452 - TVA due intra communautaire*

- 4455 - TVA à décaisser
- 4456 - TVA déductible
- 4457 - TVA Collectée
- 4458 - TVA à régulariser ou en attente

447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (crédeur ou nul)

- 448 - Etat et autres collectivités publiques - Charges à payer, produits à recevoir
- 4482 - Etat et autres collectivités publiques - Charges fiscales sur congés à payer (crédeur ou nul)
- 4486 - Etat et autres collectivités publiques - Autres charges à payer (crédeur ou nul)
- 4487 - Etat et autres collectivités publiques - Produits à recevoir (débitur ou nul)

46 - Débiteurs et crédeurs divers

- 462 - Créances sur cessions d'immobilisations et valeurs mobilières de placement (débitur ou nul)
- 463 - Autres comptes débiteurs - Ordres de recettes à recouvrer (débitur ou nul)
 - 4631 - Exercices antérieurs
 - 4632 - Exercice courant
- 466 - Autres comptes crédeurs (crédeur ou nul)
 - 4662 - Mandats à payer
 - 4663 - Virements à réimputer
 - 4664 - Excédents de versement à rembourser
 - 4667 - Oppositions
 - 4668 - Ordres de paiement de l'ordonnateur
- 467 - Autres comptes débiteurs ou crédeurs
 - 4671 - Semaine des élèves (crédeur ou nul)
 - 4672 - Caisse de solidarité (crédeur ou nul)
 - 4674 - Taxe d'apprentissage (crédeur ou nul)
 - 4675 - Fonds académique de mutualisation des ressources de la formation continue
 - 4676 - Participation des associations au titre du fonds social pour les cantines
 - 4678 - Autres comptes débiteurs ou crédeurs
- 468 - Produits à recevoir et charges à payer

Comptes supprimés en 2014*

- 4682 - Charges à payer sur ressources affectées (crédeur ou nul)
 - 46821 - Charges à payer - Contrats aidés
 - 468211 - Charges à payer - contrats emplois solidarité
 - 468212 - Charges à payer - contrats emplois consolidés
 - 468213 - Charges à payer - Contrats d'avenir
 - 468214 - Charges à payer - Contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - 468215 - Charges à payer - autres contrats aidés
 - 46822 - Charges à payer - Crédits pédagogiques
 - 468223 - Charges à payer - Projets d'établissement (F.A.I., P.A.E. ...)
 - 468224 - Charges à payer - Zones d'éducation prioritaire
 - 468225 - Charges à payer - Sections sports études
 - 46823 - Charges à payer - Formation continue
 - 46825 - Charges à payer - Actions de formation des personnels de l'Education nationale
 - 46826 - Charges à payer - divers actions en faveur des élèves

468263 - Charges à payer - Appariements, voyages, échanges

468264 - Charges à payer - Centres d'accueil

468265 - Charges à payer - Transports scolaires

46827 - Charges à payer - Financements européens

4684 - Produits à recevoir sur ressources affectées (débiteur ou nul)

46841 - Produits à recevoir - Contrats aidés

468411 - Produits à recevoir - contrats emplois solidarité

468412 - Produits à recevoir - contrats emplois consolidés

468413 - Produits à recevoir - Contrats d'avenir

468414 - Produits à recevoir - Contrats d'accompagnement dans l'emploi

468415 - Produits à recevoir - autres contrats aidés

46842 - Produits à recevoir - Crédits pédagogiques

468423 - Produits à recevoir - Projets d'établissement (F.A.I., P.A.E. ...)

468424 - Produits à recevoir - Zones d'éducation prioritaire

468425 - Produits à recevoir - Section sports études

46843 - Produits à recevoir - Formation continue

46845 - Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de l'Education nationale

46846 - Produits à recevoir - diverses actions en faveur des élèves

468463 - Produits à recevoir - Appariements, voyages, échanges

468464 - Produits à recevoir - Centres d'accueil

468465 - Produits à recevoir - Transports scolaires

46847 - Produits à recevoir - Financements européens

4686 - Charges à payer (créditeur ou nul)

4687 - Produits à recevoir (débiteur ou nul)

47 - Comptes transitoires ou d'attente

471 - Recettes à classer (créditeur ou nul)

4712 - Tickets repas élèves

4713 - Tickets repas commensaux

4715 - Recettes des régisseurs à vérifier

4718 - Autres recettes à classer

472 - Dépenses à classer et à régulariser (débiteur ou nul)

4721 - Dépenses payées avant ordonnancement

4722 - Commission bancaire en instance de mandatement

4723 - Dépenses des régisseurs à vérifier

4728 - Autres dépenses à régulariser

473 - Recettes et dépenses à transférer

4731 - Recettes à transférer (créditeur ou nul)

47312 - Cotisations mutuelles

47313 - Cotisation de Sécurité sociale des étudiants

47318 - Autres recettes à transférer (dont frais de culte)

4735 - Dépenses à transférer (débiteur ou nul)

476 - Différences de conversion en devises - Actifs (débiteur ou nul)

4761 - Diminution de créances - Actif

4762 - Augmentation de dettes - Actif

4768 - Différences compensées par couverture de change - Actif

477 - Différences de conversion en devises - Passifs (créditeur ou nul)

4771 - Augmentation de créances - Passif

4772 - Diminution de dettes - Passif

4778 - Différences compensées par couverture de change - Passif

478 - Autres comptes transitoires

48 - Comptes de régularisation

486 - Charges constatées d'avance (débiteur ou nul)

487 - Produits constatés d'avance (créditeur ou nul)

49 - Dépréciations des comptes de tiers (créditeur ou nul)

491 - Dépréciations des comptes de clients

496 - Dépréciations des comptes de débiteurs divers

** Comptes supprimés : modifications de l'instruction M9-6 et du plan comptable en 2014*

** Nouveaux comptes en 2014 : modifications de l'instruction M9-6 et du plan comptable en 2014*

Références

[Carnet RCBC 21](#)

→ [Le fonctionnement des comptes de classe 4](#)

[Retour](#)

Classe 5 : Comptes financiers**50 - Valeurs mobilières de placement**

500 - Valeurs mobilières de placement (débiteur ou nul)

51 - Banques, établissements financiers et assimilés

511 - Valeurs à l'encaissement (débiteur ou nul)

5112 - Chèques bancaires à l'encaissement

5113 - Chèques vacances à l'encaissement

5114 - Titres restaurant à l'encaissement

5115 - Cartes bancaires à l'encaissement

5116 - Prélèvements automatiques

5117 - Effets impayés

5118 - Autres valeurs à l'encaissement

515 - Trésor

5151 - Compte trésor (débiteur ou nul)

5159 - Trésor : règlements en cours de traitement (créditeur ou nul)

53 – Caisse (débiteur ou nul)

531 - Caisse

54 - Régies d'avances et accreditifs (débiteur ou nul)

542 - Avances consenties (cadre du fonds académique de mutualisation)

543 - Régies d'avance

545 - Régies de recettes

548 - Avances pour menues dépenses

58 - Virements internes

581 - Virements internes de comptes Nul

585 - Virements internes de fonds (débiteur ou nul)

59 - Dépréciations des comptes financiers

590 - Dépréciations des valeurs mobilières de placement (créditeur ou nul)

Références

[Carnet RCBC 22](#)

➔ [Le fonctionnement des comptes de classe 5](#)

[Retour](#)

Classe 8 : Comptes spéciaux**80 - Engagements hors bilan**

- 801 - Engagements donnés par l'établissement
- 802 - Engagements reçus par l'établissement
- 809 - Contrepartie des engagements

86 - Valeurs inactives

- 861 - Titres et valeurs en portefeuille
- 862 - Titres et valeurs chez les correspondants
- 863 - Comptes de prise en charge

89 - Bilan

- 890 - Bilan d'ouverture
- 891 - Bilan de clôture

Références[Carnet RCBC 25](#)[→ Le fonctionnement des comptes de classe 8](#)[Retour](#)

Fiche 36

La justification des soldes

Objet

Les justifications des soldes sont prescrites au titre des documents généraux.

Les justifications des débits et des crédits sont produites au titre des pièces justificatives prévues par la nomenclature.

Retrouver les justifications pour les soldes en cliquant sur les liens ci-dessous

→ [Classe 1](#)

→ [Classe 2](#)

→ [Classe 3](#)

→ [Classe 4](#)

→ [Classe 5](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
Classe 1 - Compte de capitaux				
10 - Capital et réserves				
102 - Biens mis à disposition des EPLE	J	J		Crédit : décision attribution précisant la nature et la valeur du bien Débit : opération de neutralisation selon le plan d'amortissement voté Crédit : décision attribution
103 - Biens mis en pleine propriété		J		
106 – Réserves				
11 - Report à nouveau				
12 - Résultat net de l'exercice				
13 - Subventions d'investissements				
131 - subventions d'équipement (subdivisé)		J		Crédit : notification de subventions ou tout document allouant la subvention
138 - autres subventions d'investissement		J		
139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	J			Débit : justification de l'amortissement de la subvention (neutralisation)
15 - provisions pour risque et charges	J	J		Débit, crédit : délibération du conseil d'administration
16 - Emprunts et dettes assimilées				
165 - Dépôts et cautionnement reçus	J		J	Débit : ordre de paiement relatif au remboursement Solde : état de développement
1674 - Avances de l'Etat et des collectivités	J	J	J	Débit crédit décision accordant l'avance Solde : situation des avances reçues
18 - Compte de liaison				
181 - Compte de liaison des établissements			J	Solde : Certificat du comptable pour justifier le solde inverse (BA/BP)
185 Opérations de trésorerie inter services			J	Solde : Certificat du comptable pour justifier le solde inverse (BA/BP)
186 - Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)	J			Opérations budgétaires
187 - Biens et prestations de services échangés entre établissements		J		Opérations budgétaires

[Retour](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
Classe 2 - comptes d'immobilisations				
20 - Immobilisations incorporelles (subdivisé)	J	J	J	Débit crédit opérations budgétaires justifications prévues par la nomenclature
21 - Immobilisations corporelles (subdivisé)	J	J	J	
23 - Immobilisations en cours (subdivisé)	J	J	J	Débit : justifications prévues par la nomenclature (opérations budgétaires). Crédit : justifications récapitulant les intégrations aux comptes d'immobilisations définitifs (opérations internes d'ordre non budgétaires).
26 - Participations et créances rattachées à des participations (subdivisé)	J	J	J	Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature. Solde : état de l'actif. Pour les titres et valeurs exceptionnellement détenus par l'agent comptable, procès-verbal des valeurs existant dans la caisse et dans le portefeuille. Pour les titres et valeurs en dépôt à la Caisse des dépôts et consignations (ou exceptionnellement dans un autre établissement), bordereau détaillé par compte, certifié par l'agent comptable et accompagné de l'état d'accord de l'établissement dépositaire. Un relevé récapitulatif présentant la situation des soldes pour compte peut être éventuellement produit.
27 - Autres immobilisations financières			J	Solde : état de l'actif. Pour les titres et valeurs exceptionnellement détenus par l'agent comptable, procès-verbal des valeurs existant dans la caisse et dans le portefeuille ; pour les titres et valeurs en dépôt à la Caisse des dépôts et consignations (ou exceptionnellement dans un autre établissement), bordereau détaillé par compte, certifié par l'agent comptable et accompagné de l'état d'accord de l'établissement dépositaire
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)			J	
272 - Titres immobilisés (droit de créance)			J	
275 - Dépôts et cautionnement versés	J		J	Opérations non budgétaires. Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur et appuyés des pièces justificatives établissant les droits des parties prenantes. État de l'actif. Solde : état de développement

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
276 - Autres créances immobilisées	J		J	Débit : opérations budgétaires justifications prévues par la nomenclature. Solde : état détaillé des créances immobilisées.
28 - Amortissements des immobilisations (subdivisé)		J	J	Crédit : situation présentant la valeur des immobilisations par nature, le taux d'amortissement et le montant de l'amortissement. Justifications prévues par la nomenclature. Solde : état de l'actif et des amortissements pratiqués
29 - Provisions pour dépréciation des immobilisations (subdivisé)	J	J	J	Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature. Solde : état des provisions (opérations budgétaires).
Classe 3 - comptes de stocks et en cours				
31 - Matières premières (subdivisé)			J	
32 - Autres approvisionnements (subdivisé)			J	
33 - En cours de productions de biens (subdivisé)			J	
34 - En cours de productions de services (subdivisé)			J	
35 - Produits (subdivisé)			J	
39 - Provisions pour dépréciations des stocks et en cours (subdivisé)	J	J		Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature. Etat des provisions.
Classe 4 - compte de tiers				
40 - Fournisseurs et comptes rattachés				
401 - Fournisseurs ordinaires	J		J	Débit : ordre de paiement établi par l'agent comptable. Solde : état de développement
403 - Fournisseurs effets à payer			J	Solde : état de développement
404 - Fournisseurs d'immobilisations			J	Solde : état de développement
4042 - Fournisseurs d'immobilisations			J	
4047 - Fournisseurs d'immobilisations retenues de garanties	J		J	Débit : ordre de paiement établi par l'agent comptable. Solde : état de développement
405 - Fournisseurs d'immobilisations effets à payer			J	Solde : état de développement
408 - Fournisseurs factures non parvenues	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers. Éventuellement, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif. Solde : état de développement.
409 fournisseurs débiteurs			J	Solde : état de développement

[Retour](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
41 - Clients et comptes rattachés				
411 - Familles collectivités et établissements hébergés			J	Solde : état des restes à recouvrer
412 - Autres clients			J	
413 - Clients effets à recevoir			J	
416 - Créances contentieuses			J	
418 - Clients ordres de recettes à établir			J	Solde : état détaillé des ordres de recettes à établir
419 - Clients créditeur			J	Solde : état de développement
42 - Personnel et comptes rattachés				
421- Personnel rémunérations dues			J	Solde : état de développement
422 - Personnel remboursement de frais			J	
425 - Personnel avances et acomptes	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur ou par l'agent comptable s'il s'agit d'avances sur salaires. Dans ce dernier cas, l'ordre est appuyé de l'autorisation écrite de l'ordonnateur. Solde : état de développement
427 - Personnel oppositions	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable. Solde : état de développement.
428 - Personnel charges à payer et produits à recevoir				
4282 - Personnel dettes provisionnées pour congés payés	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant les droits des créanciers.
4286 - Personnel autres charges à payer	J		J	Eventuellement, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif. Solde : état de développement.
4287 - Personnel produits à recevoir			J	
429 Déficits et débits des comptables et régisseurs				
4291 - Déficits constatés avant émission de l'ordre de reversement	J		J	Débit : copie des ordres de reversement.
4292 - Déficits constatés après émission de l'ordre de reversement	J		J	Solde : état de développement
4294 - Débits constatés par arrêté du ministre	J		J	Débit : copie de l'arrêté de débet émis soit par le ministre de l'économie et des finances, soit par le ministre de tutelle. Solde : état de développement
4295 - Débits constatés par arrêt du juge des comptes	J		J	Débit : copie des jugements ou arrêts du juge des comptes. Solde : état de développement

[Retour](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
448 - Etat et autres collectivités publiques charges à payer et produits à recevoir 4482 - Etat et autres collectivités publiques charges fiscales sur congés payés 4486 - Etat et autres collectivités publiques autres charges à payer	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers. le cas échéant, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif. Solde : état de développement
4487 Etat et autres collectivités publiques produits à recevoir	J		J	Solde: état détaillé des produits à recevoir
46 - Débiteurs et créditeurs divers 462 - Créances sur cessions d'immobilisations et VMP 463 - Autres comptes débiteurs ordres de recettes à recouvrer 466 - Autres comptes créditeurs 4662 - Mandats à payer 4663 - Virements à réimputer 4664 - Excédents de versement à rembourser 4667 - Oppositions 4668 - Ordre de paiement de l'ordonnateur	J		J	Solde : état des restes à recouvrer Solde : état des restes à payer Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable. Solde : état de développement
468 Produits à recevoir et charges à payer 4682 - Charges à payer sur ressources affectées 4684 - Produits à recevoir sur ressources affectées 4686 - Charges à payer	J		J	Débit ordre de paiement de l'ordonnateur Solde : état de développement
4687 - Produits à recevoir			J	Solde : état de développement
47 - Comptes transitoires ou d'attente 471 - Recettes à classer 472 - Dépenses à classer et à régulariser 473 - Recettes et dépenses à transférer 4731 recettes à transférer 4732 dépenses à transférer	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable. Solde : état de développement
			J	Solde : état de développement

[Retour](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
476 - Différences de conversion en devises (actif)				
4761 - Diminution de créances	J		J	Débit : état détaillé des pertes latentes constatées. Solde : état de développement
4762 - Augmentation de dettes	J		J	
4768 - Différences compensées par couverture de change	J		J	Débit : état détaillé des différences compensées. Solde : état de développement
477 différences de conversions en devises (passifs)				
4771 - Augmentations de créances	J		J	Crédit : état détaillé des gains latents constatés. Solde : état de développement
4772 - Diminution de dettes	J		J	
4778 - Différences compensées par couverture de change	J		J	Crédit : état détaillé des différences compensées. Solde : état de développement
478 autres comptes transitoires			J	Solde : état de développement
48 - Comptes de régularisation				
486 - Charges constatées d'avance			J	Solde : état de développement
487 - Produits constatés d'avance			J	
49 - Provisions pour dépréciations de compte de tiers	J	J		Débit et crédit : délibération du conseil d'administration. Certificat établi par l'ordonnateur
Classe 5 : comptes financiers				
50 - Valeurs mobilières de placement	J	J	J	Débit et crédit : délibération du conseil d'administration pour les placements budgétaires ou décision du comptable supérieur du trésor chargé du contrôle de la gestion de l'agent comptable, pour les placements de trésorerie,
51 - Banques, établissements financiers et assimilés				
511 - Valeurs à l'encaissement			J	Solde : état de développement
515 - Trésor				
5151 - Compte trésor			J	Solde : état de développement et d'accord du solde (visé par l'établissement financier)
5159 Trésor règlements en cours de traitement			J	Solde : état de développement
53 - caisse			J	Solde consolidée dans la caisse de l'agent comptable

[Retour](#)

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
54 - Régies d'avances et accreditifs 542 - Avances consenties			J	Solde : état d'accord par bénéficiaires d'avances, le cas échéant, un état récapitulatif
543 - Régies d'avances			J	Solde : état d'accord par régisseur, le cas échéant, un état récapitulatif
545 - Régies de recettes			J	Solde : état de développement
548 - Avances pour menues dépenses			J	Solde : état d'accord par bénéficiaires d'avances, le cas échéant, un état récapitulatif
59 - Provisions pour dépréciations des comptes financiers	J	J	J	Débit : justifications prévues par la nomenclature Crédit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur et appuyés des pièces justifiant l'estimation de la diminution de valeur des titres déplacement Solde : état de développement

[Retour](#)

Références

Sur le [site académique](#), les carnets « Repères cadre budgétaire et comptable » des EPLE

➤ La comptabilité des EPLE

	Les règles comptables		Le fonctionnement des comptes
Carnet 28	Règles et méthodes d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs	Carnet 18	Le fonctionnement des comptes de classe 1
Carnet 16	Les principes de la comptabilité	Carnet 19	Le fonctionnement des comptes de classe 2
Carnet 45	L'articulation Budget / comptabilité	Carnet 20	Le fonctionnement des comptes de classe 3
Carnet 17	La nomenclature comptable	Carnet 21	Le fonctionnement des comptes de classe 4
Carnet 26	Table de correspondance	Carnet 22	Le fonctionnement des comptes de classe 5
Carnet 48	Les planches comptables	Carnet 23	Le fonctionnement des comptes de classe 6
Carnet 49	Les ordres de paiements	Carnet 24	Le fonctionnement des comptes de classe 7
		Carnet 25	Le fonctionnement des comptes de classe 8

➤ Les documents de synthèse

Les documents de synthèse					
	La balance	Carnet 47	Le bilan	Carnet 15	Le compte financier

➤ Les indicateurs de l'EPL

Les indicateurs de l'EPL					
Carnet 27	Les indicateurs financiers, le bilan				

➤ **Index des carnets RCBC**

A				
	Actifs			
	Admission en non valeur et la remise gracieuse			
	Agent comptable			
	Annulation des ordres de recettes			
	Articulation Budget / comptabilité			
	Associations			
B				
	Bilan, le bilan fonctionnel			
	Budget			
C				
	Charges : régularisation de charges			
	Charges à payer			
	Charges constatées d'avance			
	Chef d'établissement			
	Comptabilité : Classe 1 : le fonctionnement des comptes de classe 1			
	Comptabilité : Classe 2 : le fonctionnement des comptes de classe 2			
	Comptabilité : Classe 3 : le fonctionnement des comptes de classe 3			
	Comptabilité : Classe 4 : le fonctionnement des comptes de classe 4			
	Comptabilité : Classe 5 : le fonctionnement des comptes de classe 5			
	Comptabilité : Classe 6 : le fonctionnement des comptes de classe 6			
	Comptabilité : Classe 7 : le fonctionnement des comptes de classe 7			
	Comptabilité : Classe 8 : le fonctionnement des comptes de classe 8			
	Comptabilité : le plan comptable			
	Comptabilité : les principes de la comptabilité			
	Comptabilité : les schémas d'écritures comptables			
	Compte financier			
	Conseil d'administration			

	Contrôle interne comptable et financier			
	Contrôles administratifs et financiers			
	Coopération entre établissements			
D				
	Décisions budgétaires modificatives, décisions de l'ordonnateur			
	Dépenses : l'exécution des dépenses par l'ordonnateur			
	Dépenses : l'exécution des dépenses par le comptable			
	Dépréciations : les opérations relatives aux provisions et dépréciations			
	Diligences : la notion de diligences			
E				
	Etablissement public local d'enseignement (EPL)			
F				
	Fermeture : la fermeture de l'EPL			
	Fusion : la fermeture de l'EPL			
G				
	Gestionnaire			
	GFC-RCBC : L'essentiel GFC RCBC 2013			
	GIP			
I				
	Immobilisations: les opérations relatives aux immobilisations			
	Indicateurs financiers, bilan			
M				
	Maîtrise des risques comptables et financiers			
	Moyens de règlement			
N				
	Nomenclature comptable			
O				
	Objets confectionnés			
	Ordres de paiements			
	Ordres de recettes : l'émission des ordres de recettes			

P					
	Partenariats scolaires				
	Passifs				
	Paye à façon				
	Période d'inventaire				
	Planches comptables				
	Produits : régularisation de produits				
	Produits à recevoir				
	Produits constatés d'avance				
	Provisions pour risques et charges				
R					
	Recouvrement contentieux				
	Réduction des ordres de recettes				
	Régisseur				
	Règles et méthodes d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs				
	Ressources affectées				
	Restructuration des EPLE : fermeture ou fusion				
S					
	Service facturier				
	Sorties et voyages scolaires				
	Stocks : les opérations relatives aux stocks				
T					
	Table de correspondance				
	Transaction				
	Trésorerie : les opérations de trésorerie				
V					
	Valeurs inactives				
	Voyages scolaires				

[Retour](#)